



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE
LE SOLEIL

QUÉBEC, LE JEUDI 17 FÉVRIER 2000

www.lesoleil.com

Adieu la paperasse

4500 fonctionnaires redirigés vers le service à la clientèle

Un nouvel outil de gestion diminuera les tâches en administration

QUÉBEC—Québec prend le virage du service à la clientèle. Jusqu'à 4500 fonctionnaires, techniciens et professionnels à l'emploi des ministères et des organismes gouvernementaux seront bientôt appelés à quitter leur univers de paperasserie administrative pour aller prêter main-forte à leurs collègues œuvrant directement auprès des citoyens dans les directions des services à la clientèle.

L'implantation, à compter d'avril 2001, d'un nouvel outil de gestion intégré des systèmes de gestion des ressources humaines, financières et matérielles, le système GIRES, devrait permettre au gouvernement d'employer moins de personnel pour l'administration interne des ministères et des organismes et plus pour le service direct à la population.

Selon le Secrétariat du Conseil du Trésor, pas moins de 9000 fonctionnaires, techniciens et professionnels, soit un peu plus de 15% de l'effectif total de la fonction publique, besogent dans les différents services de soutien à la gestion des ministères et des organismes gouvernementaux.

Voir ADIEU en A2 >

Le salaire minimum attendra

Lucien Bouchard ne veut pas de hausse rapide

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

■ QUÉBEC—Les 180 000 personnes assujetties au salaire minimum devront prendre leur mal en patience. Lucien Bouchard rejette l'idée d'une hausse rapide du salaire plancher au Québec.

La rémunération des salariés concernés par le salaire minimum restera gelée à 6,90 \$ l'heure au moins jusqu'à l'automne, si l'on en croit le chef du gouvernement québécois.

À quelques jours du lancement du Sommet de la jeunesse, Lucien Bouchard a fermé la porte, hier, au scénario

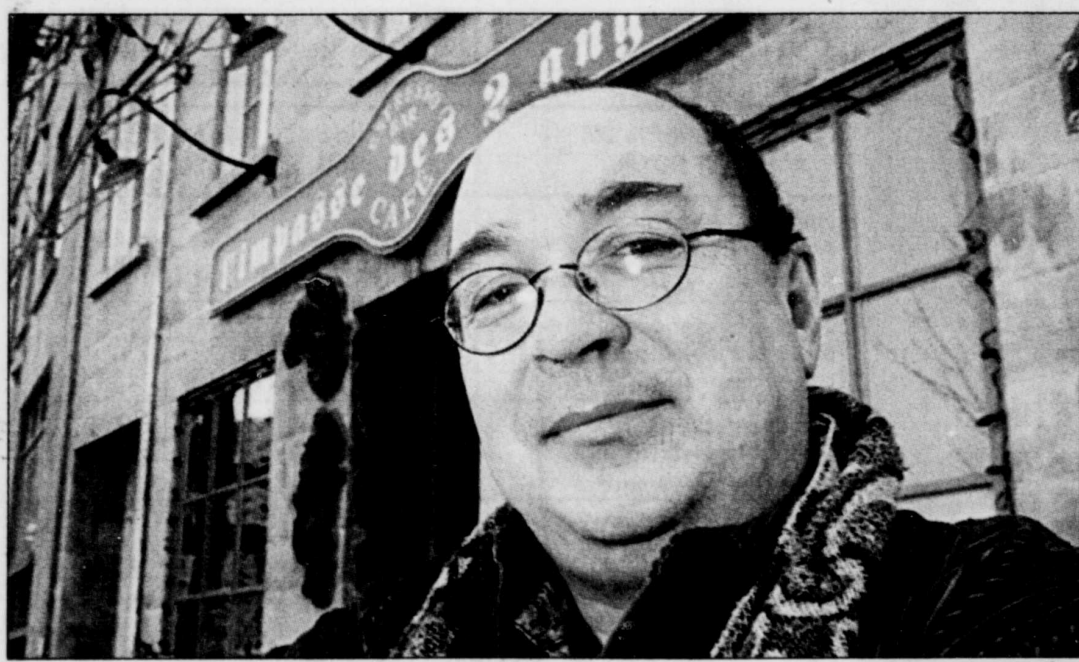
Voir SALAIRE en A2 >

Précarité zéro



LE SOLEIL, RAYNALD LAVOIE

Plusieurs centaines de jeunes ont manifesté hier, à Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Chicoutimi et Rouyn-Noranda, contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion. Ces jeunes revendiquent, à quelques jours du Sommet de la jeunesse, un réinvestissement « important et urgent » en éducation. Les manifestants étaient issus de plusieurs groupes distincts, réunis sous le chapeau de Coalition jeunesse. Pendant ce temps, devant la Chambre de commerce de Sainte-Foy, le premier ministre Bouchard soutenait que le Sommet doit aussi être l'occasion de discuter de la dette de la province. Nos informations en page A 10.



L'Impasse des 2 Angles n'a pas été un cul-de-sac.

Obélix a eu raison

Le quartier Saint-Roch, en basse-ville de Québec, vit une métamorphose urbaine vertigineuse. Notre journaliste en montre quelques visages, dans une série de cinq jours.

QUATRIÈME DE CINQ



Alain Bouchard

ABouchard@lesoleil.com

LE NOUVEAU SAINT-ROCH

QUÉBEC—Obélix a eu raison. L'Impasse des 2 Angles n'a pas été un cul-de-sac.

Obélix est le premier tenancier de café-bar qui a planté sa tente dans la rue Saint-Vallier Est, alors une zone comateuse de Saint-Roch, en y prophétisant solennellement l'émergence du prochain quartier latin de Québec. C'est maintenant fait.

Jean « Obélix » Lefebvre a cette figure de style, pour illustrer ce qu'il appelle un quartier latin: « Une place où le citoyen jeune et barbu peut s'asseoir sur son cul et laisser partir ses rêves. » Ce qu'avaient autrefois été le Vieux-Québec et le Chanteauville,

qu'il avait lancé, mais ce qui n'existait plus vraiment, à son avis. Pas en concentré, en tout cas.

En 1993, il y a déjà sept ans de cela, Obélix achetait une vieille maison centenaire de l'intersection Saint-Vallier-Belleau, « une fortune en ruine, un reliquat du grand incendie de Saint-Roch », comme il le dit lui-même. Il se met à la nettoyer, du dehors comme du dedans. Et voilà qu'un jour apparaît une jolie façade de pierre grise toute lisse, de ton très parisien, puis une surprenante affiche de café-bar intitulée Impasse des 2 Angles, de ton enco-

Voir OBÉLIX en A2 >

DOSSIER GABRIEL LESSARD

La thèse du Dr Labrie taillée en pièces

MONIQUE GIGUÈRE
Le Soleil

QUÉBEC—La thèse du Dr Fernand Labrie voulant que ce soit l'abandon de l'hormonothérapie qui ait causé la mort de Gabriel Lessard a été taillée en pièces, hier, par le Dr Yves Fradet qui a déclaré qu'il n'y avait aucune raison de croire que le traitement hormonal continu aurait augmenté les chances de survie de son patient.

« La littérature scientifique suggère que l'hormonothérapie, continue ou pas, aurait eu peu d'impact sur ce patient-là. M. Lessard avait un cancer hautement malin. Vu son état, il était un candidat à l'hormonothérapie intermittente, histoire d'améliorer sa qualité de vie et de lui laisser une chance de souffler », a témoigné devant le coroner Luc Malouin le médecin urologue-oncologue qui a procédé à l'ablation de la prostate de Gabriel Lessard le 17 juin 1994, le Dr Yves Fradet. La malignité du cancer de Gabriel Lessard a été tout un choc pour le Dr Fradet. Même au cours de l'opération, il n'avait noté aucune évidence clinique que le cancer s'était propagé. C'est le rapport des pathologistes qui lui a révélé l'ampleur des dégâts.

« Ma surprise a été de constater que le cancer présentait un très haut degré de malignité. Un score de neuf sur 10 à l'échelle de Gleason, a précisé le chirurgien. Une tumeur très, très agressive. Toute la prostate était infiltrée par le cancer qui débordait l'enveloppe de la glande de tous les côtés. Le cancer avait aussi envahi les vésicules séminales. Et en plus, sur les 12 ganglions au pourtour de la prostate, huit étaient atteints de foyers métastatiques. »

Le Dr Fradet a dit que la découverte était d'autant plus inattendue qu'à première vue c'était un cancer qui avait un bon pronostic, que Gabriel Lessard avait suivi trois mois d'hormonothérapie avant l'opération et que le taux sanguin d'APS

Voir LESSARD en A2 >

QUELQUES CONSEILS AVANT DE PARTIR DANS LE SUD...



LA MÉTÉO

Maximum -13, minimum -20

Ensoleillé, froid. Demain: ensoleillé. Détails en page D 7

QUÉBEC, 104^e ANNÉE, N° 49
FLORIDE, 1,75 \$ US
MONTRÉAL, OTTAWA 70¢ PLUS TAXES
60¢ PLUS TAXES



Mont-Sainte-Anne

Neige se changeant en plaisir

OBÉLIX Quartier latin

Suite de la Une

re davantage parisien, cette appellation étant très précisément celle d'un des culs-de-sac les plus célèbres de la Ville lumière.

Quelques petits malins s'empressent tout de suite de murmurer : comme impasse, ça va en être tout une, ça, monsieur, quelle idée d'ouvrir un restaurant comme ça dans pareil trou !

Le trou, aujourd'hui, est complètement rempli. Et Jean Lefebvre ne s'en montre aucunement surpris.

« J'avais senti, au départ, comme un enracinement incontournable, confie l'homme de 53 ans. Des lois historiques me disaient que ça deviendrait aussi gros que maintenant, à partir de l'exemple du quartier latin de Paris. »

PÉRILS EN LA DEMEURE ?

Obélix a vendu L'Impasse l'an passé, à Damien Rousseau. Mais attention ! Il a gardé l'immeuble, continue d'habiter son logement de l'étage, et si vous voulez le trouver quelque part, allez au resto, il est toujours là, à laisser partir ses rêves...

La question importante : va-t-on se faire une vie à notre goût ?

et sa margoulette. Il a prêté le quartier latin. Il l'anime !

Mais le surveille, surtout...

« Il y a deux périls qui guettent maintenant le quartier

Saint-Roch, entrevoit-il. Un : l'art en boîte, c'est-à-dire les encadrements de ce qu'ils ont déjà dans leur salon. Et deux : l'hyperspéculation. Un lieu peut facilement donner la fausse impression d'être prospère. »

La seule question qui importe vraiment pour Obélix est la suivante : va-t-on se faire une vie à notre goût ? « Arracher une grosse canine à Sainte-Foy (lire l'Université du Québec, son ÉNAP et sa Télé-Université) pour la planter dans Saint-Roch, est-ce le bonheur ? demande-t-il, perplexe. Il ne faut pas que les vieux flâneurs du mail et de l'ensemble du quartier aient tout le temps l'impression de mendier leur droit d'exister. Il ne faut pas créer un modèle établi de frustration. L'organisme Repères, par exemple (NDLR : comptoir d'échange de seringues pour toxicomanes), doit absolument rester ici, sur le coin. »

Obélix a la phobie de la beauté prêt-à-porter. « Ce n'est pas mauvais, dit-il, les petits parcs, dans les villes. Mais l'art devrait être dans le trottoir même. Un artiste devrait travailler à la ville pour influencer le béton qu'elle y coule. »

Obélix a eu raison de prédire le boum. Plusieurs le trouvaient pourtant rigolo. Faut-il, cette fois encore, le trouver rigolo ?

DEMAIN

Monsieur le directeur
des Archives

RÉFLEXION

« Qui épouse un fou pour sa maison, perdra la maison et gardera le fou. » (Proverbe scandinave)

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A

La Capitale 3 à 9
Le Québec et le Canada 10 à 15

CAHIER B

Questions d'argent 1 à 8
Bourses 4 et 5
Opinions 6
Le Monde 7

CAHIER C

Actualité Magazine 1 et 2
Arts et spectacles 3 à 12
Votre agenda 5
Ce soir à la télé 2
Annonces classées 7 à 9
Décès 9 à 11

CAHIER D SPORTS

Maurice Dumas 1
André-A. Bellemare 5
Statistiques 2 et 4
Divertissements 7

SERVICES

Abonnements 686-3344
1-800-463-2362
Annonces classées 686-3311
Carrières et Professions 686-3270
Internet www.lesoleil.com
Promotion 686-3342
Publicité Détaillants 686-3435
Publicité générale 686-3270
Rédaction 686-3394
Renseignements 686-3233

NUMÉROS CHANCEUX

Les résultats des loteries en page C 4

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division de Compagnie Unimédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, chemin Saint-Louis. Son adresse postale est : C.P. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hugues-Randoin, à Québec. Envoyé de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

ADIEU Pas de mise à pied

Suite de la Une

L'objectif serait de réduire de moitié ce nombre de travailleurs, soit 4500, dont les 425 personnes qui sont directement affectées à la saisie de données.

« Dans les plus grandes entreprises de la planète, le personnel de soutien à la gestion ne représente qu'entre 5% et 8% de l'ensemble des ressources humaines. Bien qu'il ne faille pas faire un parallèle à tout prix entre le privé et le public, il faut cependant viser à s'améliorer constamment et en donner toujours plus au client sans que cela ne lui coûte plus cher. Aujourd'hui, la technologie, bien utilisée, permet de le faire », explique Gaston Couillard, responsable du projet GIRES au Secrétariat du Conseil du Trésor.

Aucune mise à pied n'est envisagée. Aucune mise en disponibilité non plus. Le Secrétariat du Conseil du Trésor doit déposer, d'ici la fin du mois de janvier, aux syndicats de la fonction publique, un inventaire des postes qui seront affectés par le « virage clientèle ». Les employés concernés obtiendront la formation nécessaire afin que l'adaptation à leurs nouvelles fonctions ne soit pas trop ardue.

Au premier abord, les syndicats de la fonction publique ne partiront pas en guerre contre le redéploiement des ressources humaines qu'entraînera l'implantation du système GIRES. Ils promettent toutefois d'assurer une vigilance de tous les instants afin que l'opération ne brime pas les droits de leurs membres ainsi que les intérêts du public.

Au Secrétariat du Conseil du Trésor, on assure que la démarche continuera de se faire en partenariat avec les syndicats et que le comité sectoriel sur l'organisation du travail (CSOT) et les différents comités ministériels sur l'organisation du travail (CMOT) seront évidemment mis dans le coup.

Le système GIRES, conçu par la firme Oracle, remplacera les deux vieux outils de gestion — SAGIP et SYGBEC — qui gèrent la paie des employés de la fonction publique et la comptabilité gouvernementale depuis les années 70. De plus, GIRES intégrera les milliers de systèmes administratifs « parallèles » que la vingtaine de ministères et la centaine d'organismes gouvernementaux ont développé au cours des dernières années pour combler les lacunes de SAGIP et de SYGBEC et pour répondre à leurs besoins spécifiques.

« L'objectif est de simplifier la gestion financière du gouvernement et d'obtenir en « temps réel » toutes les informations utiles », signale M. Couillard.

Ainsi, plutôt que de compléter son rapport de dépenses sur un formulaire typique et de le remettre à un autre fonctionnaire qui, lui, le remettra à un supérieur, un employé pourra saisir directement l'information à l'écran de son ordinateur et l'acheminer au bon endroit. Le montant va s'inscrire directement dans les comptes payables du gouvernement ou du ministère et le chèque sera versé instantanément à l'employé. « C'est la fin du papier, des trois ou quatre signatures requises, des intermédiaires et des délais à n'en plus finir », résume Gaston Couillard. Le système GIRES coûtera entre 85 et 100 millions \$ au gouvernement du Québec.

SALAIRE Effets pervers

Suite de la Une

rio privilégié par la ministre Diane Lemieux, lequel prévoyait une augmentation à court terme.

Il a fait valoir que le salaire minimum québécois ne pouvait se détacher de façon trop importante de celui de l'Ontario, une province « qui est 20% plus riche » que le Québec. Passé l'Ouataouais, les plus bas salariés gagnent 6,85 \$ l'heure.

« À un moment donné, il faut se demander s'il n'y a pas des effets pervers qui font qu'au lieu d'améliorer la situation de l'emploi, on la détériore, a déclaré le chef péquiste. Certains souhaiteraient qu'on puisse hausser le salaire minimum. Je le souhaiterais moi aussi, mais il y a une question d'opportunité. »

La ministre de l'Emploi et du Travail tente sans succès depuis des semaines de convaincre ses collègues de la nécessité d'une hausse. Elle a même rencontré Lucien Bouchard à ce sujet.

STOÏQUE

Hier, Diane Lemieux est demeurée stoïque lorsque des journalistes lui ont rapporté les propos du premier ministre. « J'ai remonté un dossier à la lumière d'un certain nombre d'éléments et je vais suivre le processus prévu. On va voir ce que ça va donner au cours des prochaines semaines. »

La ministre a soumis trois scénarios pour permettre au salaire minimum de franchir la barre des 7 \$ d'ici la fin de l'année. Le premier ministre ayant rejeté ceux prévoyant une hausse à court terme, l'entourage de Diane Lemieux en est rendu à espérer qu'une augmentation sera au moins décrétee pour le 1^{er} octobre prochain.

Traditionnellement, c'était à cette date que le gouvernement québécois augmentait le salaire minimum. Il a dérogé à cette tradition l'automne dernier pour la première fois depuis 12 ans, laissant la rémunération horaire à son niveau de 1998.

LESSARD Exception

Suite de la Une

(antigène prostatique spécifique) était alors à son plus bas. « Les données cliniques ne me laissaient pas suspecter le type de cancer qu'on a trouvé. Le cas de M. Lessard ressort comme une exception. »

EFFETS SECONDAIRES

Avant le départ de Gabriel Lessard de l'Hôtel-Dieu où il a été hospitalisé du 17 au 24 juin 1994, le Dr Fradet a confirmé l'avis informé d'un pronostic de survie sombre et avoir discuté avec lui de traitements complémentaires. « J'ai recommandé qu'on poursuive l'hormonothérapie combinée et évoqué la possibilité d'ajouter de la radiothérapie. »

Un an plus tard, Gabriel Lessard est mis devant le dilemme de continuer ou non son hormonothérapie. Interrogé sur les effets secondaires de ce traitement, le Dr Fradet a mentionné les bouffées de chaleur, la diminution de la force musculaire, l'anémie, des problèmes psychologiques allant jusqu'à la dépression, la perte de désir sexuel (libido) et de la capacité d'avoir des érections (impuissance).

Le Dr Fradet a avoué sa difficulté à conseiller son patient entre l'hormonothérapie continue et l'hormonothérapie intermittente vu l'incertitude quant aux bienfaits de l'une et l'autre. À propos de la capacité sexuelle, il a indiqué qu'une hormonothérapie intermittente n'était pas garante d'un regain de puissance sexuelle. « La capacité sexuelle peut reprendre. Ça dépend des cas », a-t-il précisé.

Le 13 juin 1995, un an après la prostatectomie, Gabriel Lessard allait relativement bien et son taux sanguin d'APS était non détectable. Il convient alors avec le Dr Fradet d'abandonner l'hormonothérapie et de surveiller l'évolution de son APS, l'idée étant de reprendre le traitement autour de 5,6. Le 28 mai, il est à 13,9 et le 20 septembre 1996, il fracasse tous les records. Son APS atteint 189 ! C'est l'hormonothérapie permanente, avec ses effets secondaires, ou la castration.

Malgré l'opinion du Dr Fradet sur les chances de survie — à toutes fins utiles nulles — de son patient avec l'hormonothérapie continue, le procureur du Dr Labrie, M^e André Morisset, estime que ça été une erreur pour Gabriel Lessard de ne pas reprendre son traitement quand le Dr Fradet a allumé les feux rouges. « Les événements démontrent que c'est un cancer qui s'est développé rapidement. Regardez le degré de malignité mis en preuve », a-t-il dit.

De son côté, le procureur des Lessard au civil, M^e Michel Barakatt, qui suit l'enquête depuis le début, a soutenu que le bobo, c'était le retard de diagnostic. « Ce n'est pas que le cancer n'était pas détectable en 1991, c'est que l'équipe du CHUL n'a fait ni échographie ni biopsie. Mais Gabriel Lessard avait le cancer en 1991 ! a-t-il martelé. Quand il a été détecté en 1994, il était rendu malin. »

**Le Dr Fradet
pouvait
difficilement
conseiller
son patient**

La seule question à laquelle nous
ne pouvons pas répondre est
**pourquoi
iriez-vous
ailleurs pour
votre REER ?**

Préserver un investissement est beaucoup plus facile que vous ne le croyez... Chez Fonds d'Investissement Royal, nous vous aidons dès le départ à faire le bon choix de placement. Que vous choisissiez une de nos solutions clés en main ou un plan sur mesure, vous avez la tranquillité de savoir que votre REER a été conçu pour répondre à vos besoins... Et avec un choix de 39 fonds canadiens, américains et internationaux, nous serons toujours là pour vous aider à investir, comme et quand vous le voudrez. Vous n'avez qu'à passer à n'importe quelle succursale de la Banque Royale ou du Trust Royal, contacter notre service Télé-Placements Royal au 1 800 ROYAL-63^{NC}, ou encore visiter notre site www.banqueroyale.com/fir.



**FONDS
D'INVESTISSEMENT
ROYAL**

Membre du Groupe Financier Banque Royale®

VOTRE AVENIR COMMENCE BIEN

Les fonds communs de placement Royal sont offerts par la société Fonds d'investissement Royal Inc., membre du Groupe Financier Banque Royale. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais administratifs et des frais et dépenses de gestion. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les taux de rendement représentent le total des rendements annuels composés antérieurs pour la période terminée le 31 janvier 2000 et tiennent compte des modifications de la valeur des parts ainsi que du réinvestissement des distributions, mais non des frais de vente, rachat et distribution ou des frais facultatifs et de l'impôt sur le revenu exigibles du porteur de parts, qui auraient diminué le rendement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements antérieurs ne sont pas nécessairement répétés. *Fonds résultant de la fusion de certains fonds communs du Trust Royal et de fonds RoyFund Banque Royale le 1er juillet 1997. ©Marque déposée de la Banque Royale du Canada. Fonds d'investissement Royal Inc. est titulaire d'une licence d'emploi de cette marque de commerce.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ROYAL	1 AN	3 ANS	5 ANS	10 ANS
(Taux de rendement au 31 janvier 2000)				
Fonds équilibré Royal	7,7%	7,3%	11,1%	9,4%
Portefeuille de croissance Sélect Royal	10,6	7,5	11,3	8,8
Fonds d'actions canadiennes Royal*	20,1	10,0	14,4	9,1
Fonds d'actions américaines Royal*	10,0	17,4	20,0	15,6
Fonds de croissance européen Royal	17,5	26,6	21,2	13,7
Fonds d'actions japonaises Royal	50,7	18,4	5,2	2,5

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ROYAL	1 AN	3 ANS	5 ANS	DEPUIS LE LANCEMENT
(Taux de rendement au 31 janvier 2000)				
Fonds Indiciel REER Américain Royal (Date de lancement : octobre 1998)	8,6%	-	-	28,3%
Fonds de sciences biologiques et de technologie Royal (Date de lancement : juillet 1995)	52,9	32,4	-	29,7
Fonds d'actions internationales Royal (Date de lancement : janvier 1993)	11,9	11,3	11,5	12,7
Fonds Indiciel REER International Royal (Date de lancement : octobre 1998)	23,1	-	-	33,8

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

DIRECTIVES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Accusations en fonction des coûts

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

QUÉBEC — Les contraintes économiques influencent même les accusations portées contre les contrevenants et, par conséquent, les peines qui leur seront infligées. Pour épargner des sous, on portera des accusations moindres, de sorte que la peine sera aussi de moindre importance. Et les juges n'y peuvent rien...

C'est le sens des propos qu'a tenus mardi le juge Hubert Couture en rendant sentence dans une cause d'effraction et de vol dans un endroit autre qu'une maison d'habitation. Le magistrat disait tout haut ce que plusieurs pensent tout bas ou disent à mi-mots depuis quelque temps.

« Certains ont peur de le dire, a-t-il déclaré, mais c'est à cause des directives qu'on donne aux procureurs de la Couronne. C'est important que les gens le sachent! »

Le juge parlait alors de ces infractions pour lesquelles les procureurs de la Couronne ont le choix d'accuser par acte criminel ou par déclaration sommaire de culpabilité. La seconde voie limite considérablement la durée des peines que les tribunaux peuvent imposer.

Plus important encore, en termes de coûts, on élimine toute enquête préliminaire et toute possibilité d'un procès devant jury lorsqu'on accuse par déclaration sommaire de culpabilité. Facile de comprendre les économies qui en découlent.

Et c'est sans compter les économies considérables faites à l'Aide juridique, les tarifs des avocats étant très différents pour les deux types d'accusations. Cependant, il ne faut pas se surprendre que les peines imposées dans de tels cas soient assez clémentes.

« C'est pas compliqué, c'est rendu comme ça, s'est exclamé le juge Couture. « Quand on voit les peines, cependant, les premières personnes pointées du doigt ne sont pas le procureur général du Québec, mais les juges qui les infligent. »

Dans le dossier que le tribunal avait à traiter, un jeune homme s'était introduit par effraction dans un immeuble en rénovation et y avait volé des matériaux ainsi que de l'équipement. Il avait été accusé par déclaration sommaire de culpabilité bien qu'il ait déjà des antécédents d'introduction par effraction, de vol, de recel et de possession d'outils de cambriolage. Le procureur de la Couronne réclamait une peine de cinq mois de prison alors que l'individu était passible d'une peine de six mois, compte tenu que la poursuite avait choisi de l'accuser par déclaration sommaire de culpabilité.

Une peine maximale, suivant le principe, n'est donnée qu'au pire des individus dans le pire des cas. Le juge Couture estimait qu'avec une peine de cinq mois, on s'approchait trop du principe.

Considérant qu'il ne pouvait aller au-delà de quatre mois, il a imposé cette peine. Si l'accusation avait été portée par acte criminel, a indiqué le tribunal, la peine aurait par contre été de huit mois.

« Plusieurs croient qu'à la cinquième condamnation, la peine ne représente pas ce qu'elle devrait être, a convenu le juge Couture, mais le tribunal est lié par cette façon de faire de la poursuite. Ce n'est pas à cause du procureur qui porte la plainte. C'est à cause des directives qu'il doit suivre! »

Ces directives existent bel et bien, a admis M^r Robert Parrot, procureur-chef adjoint de la Couronne. Lorsque l'alternative est possible, explique-t-il, les procureurs doivent privilégier l'accusation par déclaration sommaire de culpabilité, sauf s'il s'agit de membres ou de sympathisants de gangs, ou si l'accusé possède des antécédents significatifs de même nature. Et c'est une question de gros sous, admet aussi M^r Parrot: « Il faut frapper sur les mouches, mais pas avec un canon. »

Le procureur explique qu'il était illogique de mettre en branle le coûteux appareil judiciaire impliquant une enquête préliminaire et offrant la possibilité d'un procès devant jury pour un banal vol dans un cabanon. De plus, les procureurs font leur choix d'accusation en examinant la peine qu'ils estiment être susceptibles d'obtenir pour une infraction donnée.

TRAFIC DE COKE DES HELL'S

Réseau démantelé

GUY BENJAMIN
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les policiers croient avoir déstabilisé, pour un temps du moins, le réseau de distribution de cocaïne des Hell's Angels sur la Côte-Nord et sur la Rive-Sud de Québec.



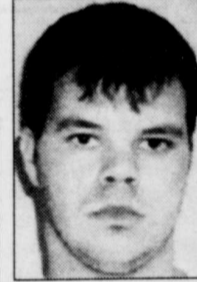
Hubert Sarrazin



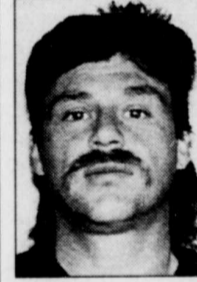
Alessandro Piras



Christian Sylvain



Bruno Gamache



Nicol St-Gelais, de Baie-Comeau

Une opération policière appelée « Hasam », menée par l'escouade régionale mixte, a permis de faire simultanément 21 perquisitions et d'arrêter 27 personnes. Le réseau de distribution de cocaïne était dirigé par deux membres des Hell's, Michel Savoie, 28 ans, et Claude Morin, 29 ans. Le premier a été arrêté hier, tandis que les policiers sont toujours à la recherche de Morin, qui habite Saint-Jean-Christostome.

Dans la région de Québec, ce sont six perquisitions qui ont été menées à Boischatel, Vanier et Saint-Jean-Christostome, qui ont permis de mettre la main au collet de dix personnes, précise le caporal Denis Alain, coordonnateur du projet Hasam. Pendant ce temps, les policiers de la SQ de Baie-Comeau s'offraient 17 arrestations et 15 perquisitions.

Le réseau démantelé opérait à partir de Québec pour distribuer de la drogue vers la Côte-Nord, jusqu'à Fermont et Chute-aux-Outardes. De la cocaïne était aussi distribuée à Beauport et sur la Rive-Sud de Québec entre Lévis et Montmagny, mentionne le caporal Alain.

Le réseau écoulait un kilo de cocaïne par semaine sur la Côte-Nord, ajoute le caporal Alain. Une valeur d'environ 200 000 \$. Les policiers n'étaient pas en mesure de dire la valeur de la drogue distribuée sur la Rive-Sud.



Steve Tremblay, de Baie-Comeau



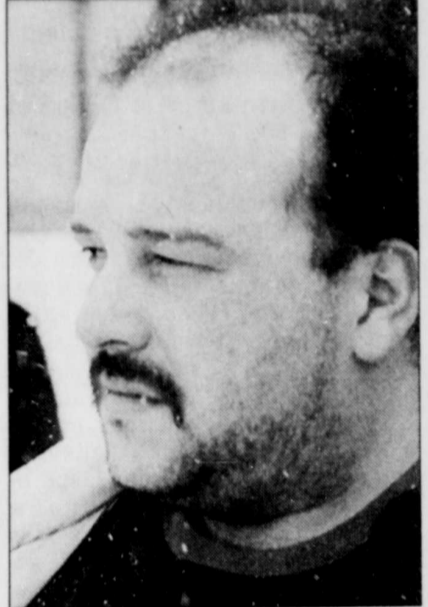
Dany Desbiens, de Baie-Comeau



Martin Létourneau

Les policiers travaillaient depuis mai dernier sur ce dossier, en procédant notamment par de l'écoute électronique. Ils ont été aidés par un témoin repent, nouvelle appellation pour délateur, du nom de Stéphane Marceau.

Les principales personnes arrêtées, en plus du Hell's Savoie, sont Hubert Sarrazin, le responsable de la distribution, et Martin Létourneau, décrit comme l'argentier. Les autres membres de l'entourage appréhendés sont Alessandro Piras, Christian Sylvain, Bruno Gamache et Patrick Goulet. Ils ont tous comparu hier après-midi au palais de justice de Québec, sous des accusations de complot et de trafic de cocaïne. Ils reviendront demain devant le tribunal pour leur enquête sur remise en liberté. À Baie-Comeau, les principaux



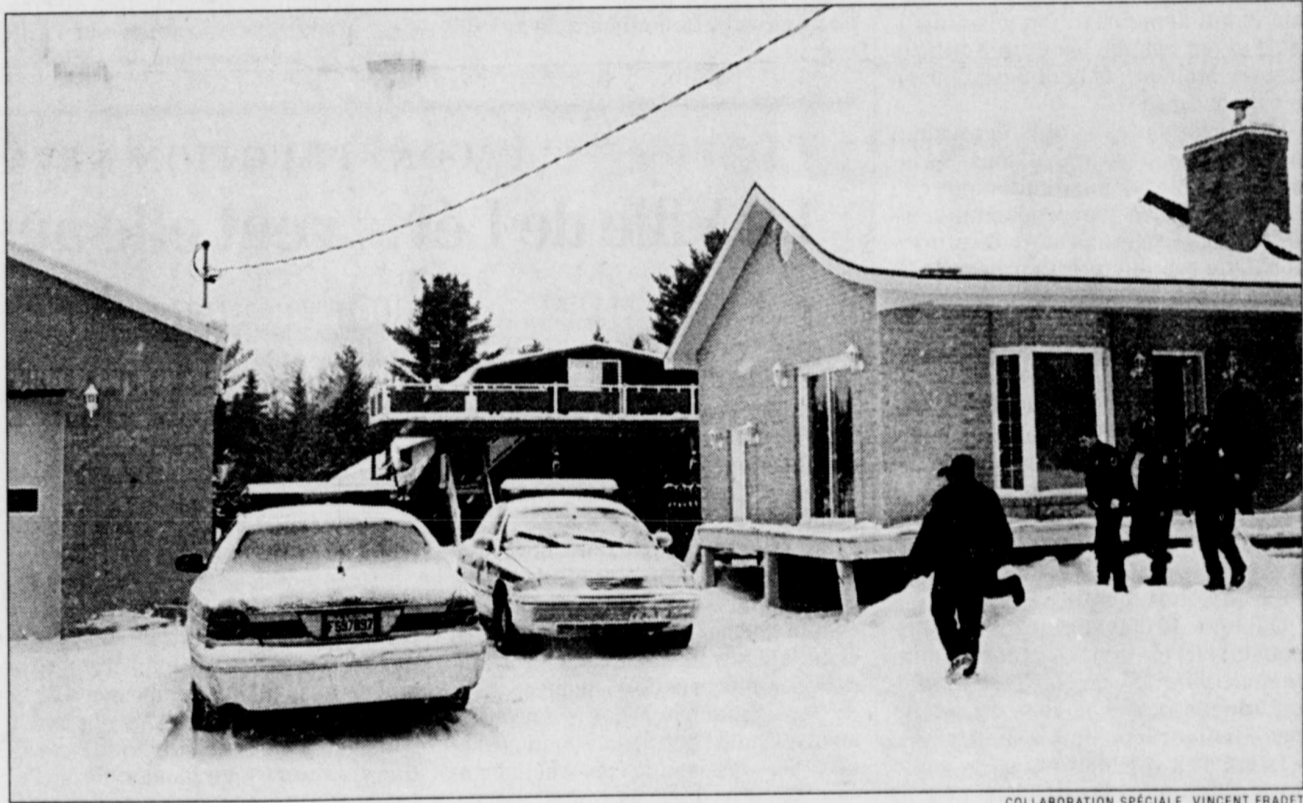
LE SOLEIL, JOCELYN BERNIER
Michel Savoie, membre des Hell's.

personnages arrêtés sont Nicol St-Gelais, 39 ans, Dany Desbiens, 37 ans, et Steve Tremblay, 35 ans.

Bilan de la grande famille des Hell's Angels: sur les 23 membres, 11 sont sous les verrous, le seul prospect est détenu et sur les six « hang around », trois sont derrière les barreaux.



Michel Morin, membre des Hell's.



Les policiers ont perquisitionné cette maison de la rue des Rubis, à Boischatel.

Donnacona congédie « Lucky Luke »

MICHEL GODIN

Collaboration spéciale

DONNACONA — La Ville de Donnacona en a assez des écarts du policier Éric Duguay surnommé « Lucky Luke » et a décidé de le congédier. Son départ sera effectif le 28 février. Le conseil municipal de Donnacona a entériné cette résolution non sans remous puisque le maire Denis Denis a dû trancher le débat à la suite d'un vote partagé.

« Au moment de la fusion avec le corps policier de Cap-Santé, il y a deux ans, Duguay a signé une lettre dans laquelle il s'engageait à déménager de Portneuf à Donnacona, a confié au SOLEIL le maire Denis, hier. Nous lui avons donné un an pour le faire. Puis, nous avons

accepté un délai supplémentaire de six mois. Deux ans plus tard, il n'a toujours pas agi. Nous avons assez attendu », a-t-il ajouté, conscient que les griefs risquent de pleuvoir sur son bureau.

Derrière cette raison officielle, le congédiement de Duguay peut aussi cacher une foule d'autres incidents qui ont marqué la jeune carrière du policier. Il s'est d'abord fait connaître en 1995 quand il a tiré sur la voiture du cadé de Portneuf, Giuseppe Sereeno. Puis, en 1996, il a gagné en notoriété publique en défrayant de nouveau les manchettes pour avoir tiré en direction d'un motoneigiste qui tentait de s'en-

fuir. Dans ces deux cas aucune charge n'a été retenue contre lui.

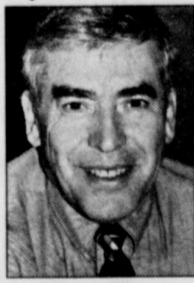
Il y a près d'un an, Éric Duguay a déposé une plainte de harcèlement à la CSST contre son chef Guy Dussault afin d'obtenir une indemnisation. Il venait alors de tomber en congé de maladie. À la fin de 1999, six de ses collègues lui ont donné un appui par écrit. Le maire de Donnacona explique cette situation par la solidarité syndicale. « Duguay a allumé le feu et ils l'ont attisé, a-t-il imaginé. Guy Dussault est policier depuis 30 ans et chef de police depuis 17 ans à Donnacona. Nous n'avons jamais eu rien à redire de lui. »

D'ailleurs, Denis Denis ne se gêne pas pour attribuer une partie des problèmes de son corps policier à Éric Duguay. « Depuis la fusion entre les polices de Cap-Santé et Donnacona, la chicane est prise dans le poste principalement parce que « Lucky Luke » est un homme difficile à gouverner », a-t-il dit. La tension n'a jamais cessé de monter en raison de conflits personnels et professionnels.

Montrant bien la profondeur du malaise qui ravage le corps policier de Donnacona, quatre de ses membres sont actuellement en congé de maladie, ce qui représente la moitié de l'effectif régulier. Cette longue liste s'est allongée une fois de plus, hier matin, avec le départ du chef Guy Dussault qui prend congé

lui aussi pour des raisons de santé. Gervais Plamondon, un caporal de la Sûreté du Québec, a été parachuté à Donnacona pour prendre temporairement la direction du poste de police. « Je souhaite que son arrivée assainisse le climat de travail qui règne ici », a mentionné M. Denis.

Malgré cette vague de départs, la Ville de Donnacona continue d'assurer une protection maximale à sa population, assure le maire Denis. « Nous avons toujours huit policiers en fonction afin d'offrir le même service qu'auparavant. » La Ville devra toutefois défrayer 6170 \$ par mois pour la présence de la SQ à Donnacona. Comme le retour du chef Dussault est indéterminé, la facture risque d'être salée.



Le maire Denis Denis

Destination Cégep de Limoilou



COLLÈGE DE LIMOILOU

Information : 418.647.6604 • www.limoilou.qc.ca
Campus de Québec 1300, 8^e Avenue, Québec (Québec) G1J 5L5

Choisir d'étudier l'

Informatique

Un nouveau programme pour devenir Programmeur-analyste ou Gestionnaire de réseaux.

Si vous aimez les ordinateurs, si vous avez de la facilité à vous adapter à des situations nouvelles et si vous aimez solutionner des problèmes concrets et logiques, le programme Techniques de l'informatique est pour vous!

Formule Alternance travail-études et excellentes perspectives d'emploi.



Les Patriotes invitent Michel Chartrand

HENRI MICHAUD
Collaboration spéciale

■ PERCÉ — Le syndicaliste Michel Chartrand participerait à deux importants rassemblements prévus par les Patriotes gaspésien, ce printemps, à Gaspé et Chandler.

« Nous avons contacté M. Chartrand et il s'est montré très intéressé par notre proposition, affirme André Méthot, un des fondateurs du mouvement. Certains éléments restent à



André Méthot

confirmer mais le syndicaliste prononcerait des allocutions, probablement aux arènes de Gaspé et de Chandler. »

Les dates des assemblées seront dévoilées dans les prochaines semaines. « Nous aurons d'autres discussions avec M. Chartrand, mais il est déjà très sensible à notre

action », ajoute notre interlocuteur. Les Patriotes sont d'ores et déjà convaincus de la participation du réputé syndicaliste, pourtant très sollicité, aux deux rassemblements majeurs, vraisemblablement en avril ou en mai.

D'ici là, des patriotes se rendront à Québec pour participer à la journée gaspésienne sur le site de l'Université Laval, le 24 mars.

Et ce n'est pas tout. « Nous avons reçu une invitation pour un autre rassemblement, à Montréal. Notre contact veut rejoindre les Gaspésiens qui demeurent dans la métropole et, au besoin, les réunir dans le Centre Molson. Mais là-dessus, rien n'est confirmé. »

Les « Patriotes » ont également adouci leur position. « Nous réclamons un statut particulier pour la Gaspésie. Si les gouvernements refusent, nous parlerons alors de protectorat, de république, de principauté, voire de souveraineté-association. Et nous nous donnons deux ans, au maximum, pour obtenir un nouveau statut. »

Pour réaliser leur objectif, les Patriotes souhaitent revenir à la base, puis « corriger les erreurs qui ont débuté au milieu des années 60. Les gouvernements pourraient nous donner 100 millions \$ et ils ne serviraient à rien. C'est toute la structure régionale qu'il faut rebâtir. »

Quelque 10 000 cartes de membre sont en circulation. Le groupe compte multiplier les rencontres et lance un appel aux Gaspésiens de la baie des Chaleurs et de Denis-Riverin. « Démarrez quelque chose et nous vous aiderons. Nous ne pouvons tout faire seuls. »

ZONAGE DANS SAINT-ROCH

Jamais de gratte-ciel

Les danseuses devront se tenir loin

MARC LESTAGE
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le comité des résidents est unanime. On ne construira pas d'édifices plus hauts que ceux qui existent déjà dans Saint-Roch. Pas question non plus que les danseuses nues, qu'elles soient à 5 \$ ou à 10 \$, ne remettent leurs talons hauts dans le quartier.

« Le commerce érotique a été définitivement écarté il y a cinq ans lorsque la Ville de Québec a refoulé les bars de danseuses vers les zones industrielles », a rappelé au SOLEIL Jacques Faguy, l'urbaniste de la Ville chargé du projet de modification du zonage dans Saint-Roch.

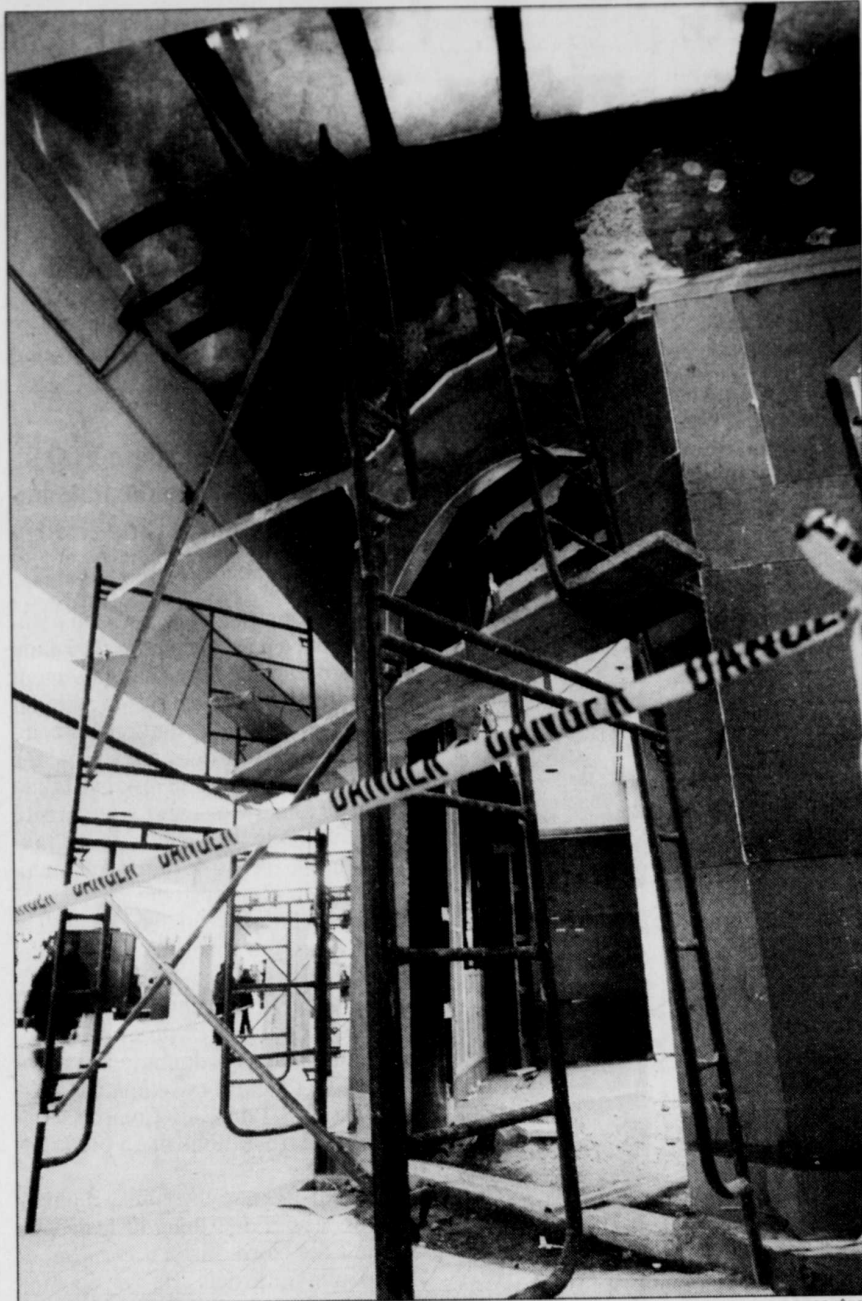
L'information a été confirmée hier soir, à l'occasion de la consultation organisée dans le cadre de la séance de consultation tenue en même temps que la réunion annuelle du conseil de quartier.

En ce qui concerne les édifices en hauteur, les membres du conseil de quartier ont été unanimes à appuyer la recommandation de la Ville de limiter la hauteur des édifices de Saint-Roch à ce qui existe présentement. On espère même abaisser ces normes dans les zones où aucun édifice n'est aussi élevé que ce qui est déjà permis.

LE MAIL SAINT-ROCH

C'est la démolition du toit du Mail Saint-Roch qui est responsable de tout ce branle-bas concernant le zonage et les états d'âmes du quartier.

Le conseiller Claude Larose a rappelé hier soir que la relance de la zone doit forcément s'accompagner d'un examen sérieux de toute la réglementation sur le zonage. « Beaucoup a été fait pour revitaliser le quartier. Déjà, plus de 1000 emplois nouveaux y ont été créés et ce chiffre doublera d'ici la fin de l'année. 700 logements neufs se sont ajoutés et au chapitre de la culture et de la vie artistique les réalisations sont aussi très nombreuses, » d'ajouter le conseiller responsable lors de son petit boniment de bienvenue.



Les travaux de démolition du toit du Mail centre-ville sont déjà commencés.

La démarche sera toutefois très longue et la consultation d'hier marquait une étape stratégique, si l'on en juge par l'affluence et l'intérêt exprimé. Le petit auditorium de l'ÉNAP était presque rempli.

Les bars, les clubs, les bistros Apparemment, les chapitres du nouveau règlement de zonage sur l'affichage, et la distribution des différen-

tes zones vertes, commerciales ou résidentielles ne font pas problème.

Le conseil présidé par Marcel Landry a toutefois formulé des réserves concernant la présence de « petits hôtels de moins de trois chambres » un peu partout sur le territoire de même qu'en ce qui concerne la circulation automobile « transversale » qui résultera de la démolition du toit du mail.

CONSTRUCTION NAVALE

La Ville de Lévis veut elle aussi un sommet

PIERRE PELCHAT
Le Soleil

LÉVIS — La Ville de Lévis appuie la demande du Comité canadien sur la construction navale de tenir un sommet pan-canadien sur ce secteur industriel et sur les politiques d'aide du gouvernement fédéral.

Les élus municipaux de Lévis ont adopté dernièrement une résolution en ce sens pour supporter les efforts de ce comité formé de représentants des chantiers navals au Canada, de syndicats, de Chambres de commerce.

« Il est grand temps que le gouvernement canadien adopte une politique nationale en matière de construction navale », peut-on lire dans un des attendus de la résolution.

On souligne que l'apport économique des Industries Davie dans les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches est d'une importance capitale. Au cours de la dernière décennie, les ouvriers du chantier naval ont effectué plus de 25 millions d'heures de travail. Durant la même période, les retombées économiques directes et indirectes de Davie ont été évaluées à 5 milliards \$.

D'autre part, les élus lévisiens font valoir que la fermeture de l'entreprise ferait perdre une expertise importante dans ce domaine. « Les Industries Davie ont mis au point des équipements de fine pointe qui en font un leader mondial, notamment dans le contexte de l'exécution des travaux sur la plate-forme Petrobras 36 et pour le programme Amethyste », a-t-on indiqué.

De plus, on rappelle que les ingénieurs du chantier travaillent avec un des logiciels de construction virtuelle les plus performants, ce qui fait de Davie le seul chantier en Amérique du Nord à avoir intégré dans ses opérations un modèle de préparation des travaux basé sur la modélisation en trois dimensions.

La semaine dernière, la présidente de Verreault Navigation, Denise Verreault, avait déploré le refus du ministre fédéral John Manley de mettre en place de nouvelles mesures d'aide à la construction navale. Au cours des trois dernières années, les chantiers navals canadiens se sont butés à une fin de non-recevoir pour l'instauration de nouvelles politiques pour soutenir la construction navale.

VIOL ET AGRESSION SEXUELLE

Adrien Bossé coupable

MARC LAROUCHE
Collaboration spéciale

RIVIÈRE-DU-LOUP — Adrien Bossé, 52 ans de Rivière-Bleue au Témiscouata, a été reconnu coupable hier au palais de justice de Rivière-du-Loup de plusieurs chefs d'accusations, dont un de viol, un d'agression sexuelle armée et un autre de voies de fait. Les faits se sont déroulés entre 1982 et 1999 et ont été commis sur une seule et même personne.

Bossé n'a manifesté aucun signe de nervosité pendant que le juge Gerald Laforest rendait son verdict. Le magistrat a, entre autres, souligné les nombreuses contradictions de l'accusé dans les différentes versions qu'il a données. Alors qu'il avait d'abord tout nié lors d'un premier interrogatoire vidéo mené par les policiers, il avait ensuite avoué pour nier à nouveau lorsque appelé à la barre.

Selon la preuve présentée, Adrien Bossé s'est livré en 1982 à un viol sur une jeune fille alors âgée de 17 ans. Après l'avoir conduite de Rivière-Bleue à son appartement de Rivière-du-Loup, il lui a demandé d'avoir des relations sexuelles en la menaçant avec un couteau. La jeune victime, alors vierge, a refusé, mais Bossé l'y a contraint, allant même jusqu'à lui entrer un couteau dans le vagin. « La victime sentait la lame froide et disait que ça déchirait », a noté le juge. Il y a ensuite eu relation sexuelle complète.

Plus tard, en 1997, alors que la victime, mariée et mère de famille, était seule à sa résidence à faire du ménage dans un escalier, Bossé a fait irruption chez elle en lui demandant un service professionnel qu'elle a refusé de lui rendre. Selon la version retenue par le tribunal, Bossé l'a agrippée, elle est tombée et a perdu conscience. Le juge a retenu la version de la poursuite et a reconnu Bossé coupable de voies de fait.

Puis, le 23 mars 1999, la victime était seule à la maison et se préparait à partir pour un voyage, lorsqu'elle est arrivée face à face avec un homme qui portait un passe-montagne. « Elle a reconnu l'accusé à sa dentition, à sa démarche et à son odeur », poursuit le juge. Il lui dit qu'il est venu « prendre son pied ». Il la menace avec un couteau, il baisse son pantalon et lui demande de lui faire une « pipe ». Il la bouscule, elle tombe. »

Après avoir blessé sa victime à plusieurs endroits avec son couteau et éjaculé sur ses petites culottes, Bossé est reparti. La jeune femme en panique a tout ramassé et s'est rendue chez une amie, puis au Centre hospitalier de Rimouski où les blessures ont été constatées. Encore là, le juge Laforest a retenu la version de la preuve présentée par la Couronne.

L'avocate de Bossé, M^{re} Sylvie D'A-mours, n'a voulu émettre aucun commentaire, expliquant qu'elle désirait d'abord s'entretenir avec son client. Adrien Bossé reviendra devant le tribunal le 14 mars, alors que les deux parties livreront leurs représentations sur sentence.

La jeune fille n'avait que 17 ans lors du viol

CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY

QUAND ON S'INTÉRESSE À TOUT

Sciences humaines

NOUVEAUX PROFILS EN SCIENCES HUMAINES - 300.01

- COMMUNICATIONS ET JOURNALISME
- ANIMATION

CES COURS MÈNENT À L'OBTENTION DE DEUX DIPLÔMES

- DEC en Sciences humaines
- Certificat universitaire en Communications sociales ou en Animation de l'Université St-Paul d'Ottawa



INSCRIPTION

418.872.8041

sans frais : 1.800.463.8041
5000, rue Clément-Lockquell
Saint-Augustin-de-Desmaures
Québec G3A 1B3



Tout vient à point...



Il aura fallu cinq années de tractations et de nombreuses engueulades avant que le Jet-Copie du 2499, chemin Sainte-Foy, obtienne l'autorisation d'installer une enseigne en bordure de la rue. Voilà pourquoi le gérant de la succursale, Frédéric Thompson, ci-dessus, le fils du président de l'entreprise, était de très bon humeur, hier matin. Il y a belle lurette que l'on se chamaille à propos de l'affichage dans cette ville. Le règlement jugé de « trop sévère » a été modifié au cours de l'été et vient de recevoir la bénédiction de la CUQ. Chez Enseigne Poltras, on estime que cette décision permettra de relancer une dizaine de contrats qui avaient été mis sur la glace M.L.

20 mois à un cocaïnomanie

Il vendait du pot aux jeunes, mais ne livrait pas la marchandise

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Un individu qui offrait de la marijuana aux élèves du Petit Séminaire, mais qui ne livrait pas la marchandise après avoir reçu leurs paiements, a été condamné hier à 20 mois de prison.

Dans sa déclaration aux policiers, Yanick Poulin, 25 ans, a indiqué que l'argent lui permettait de se procurer de la cocaïne, qu'il pouvait s'injecter jusqu'à 20 fois par jour. Il lui en coûtait 400 \$ quotidiennement.

Arrêté l'automne dernier pour son infraction, Poulin a comparu et il a été mis en liberté provisoire à condition de se rendre immédiatement en maison de thérapie. Il a toutefois renoncé avant même d'y parvenir.

Peu après, il s'est rendu dans un dépanneur où il a offert à un homme une caméra au prix de 20 \$. Encore une fois, il a encaissé l'argent sans livrer la marchandise, et une altercation a débuté.

Au cours de celle-ci, Poulin a sorti une seringue contenant un liquide brunâtre. « J'ai le sida », a-t-il lancé en menaçant l'autre de la seringue.

Le procureur de la Couronne dans le dossier, M^e Pierre Lapointe, a énuméré les nombreux antécédents judiciaires de l'accusé. Après avoir été condamné pour voies de fait sur un agent de la paix et possession de stupéfiants, en chambre de la jeunesse, il l'a ensuite été, en chambre criminelle, pour conduite avec les facultés affaiblies, fabrication de faux documents, vols, possession d'une carte de crédit volée, menaces, voies de fait, fraude, harcèlement criminel.

Yanick Poulin pouvait s'injecter jusqu'à 20 fois par jour, soit pour environ 400 \$

possession de stupéfiants, intimidation, extorsion et divers manquements à des ordonnances des tribunaux. Sa plus longue peine lui a été imposée l'an dernier pour une durée de dix mois.

Compte tenu qu'il n'y a eu aucun échange de stupéfiants avec les élè-

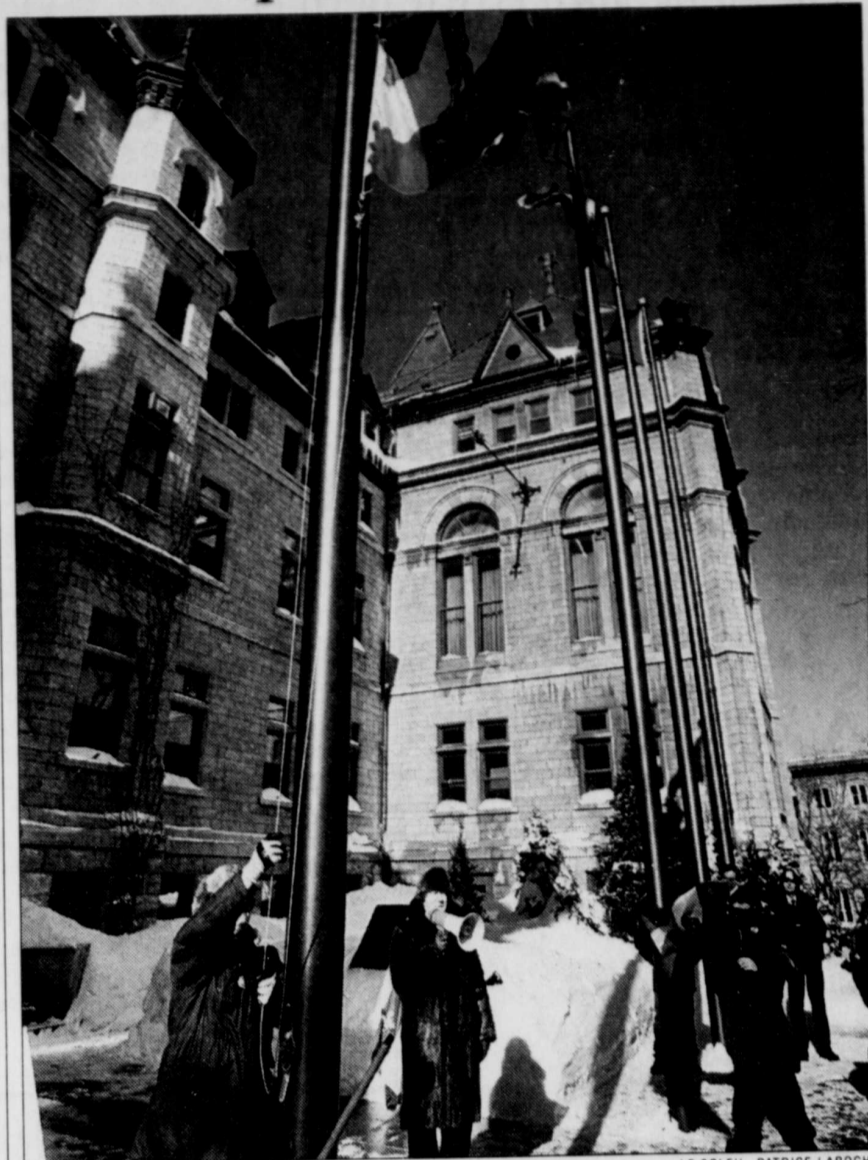
ves du Petit Séminaire et que Poulin a plaidé coupable à la première occasion, M^e Lapointe suggérait au juge Hubert Couture de condamner l'individu à 20 mois de prison. La peine s'ajoute à deux mois de détention préventive.

L'avocat de l'accusé, M^e Michel Roberge, était d'accord avec cette suggestion. Père de deux enfants, Poulin « se pique au point d'être près de la mort », a dit son avocat. Il est toutefois conscient qu'il lui est impossible de fonctionner en totale liberté.

Rendant sentence, le juge Couture a indiqué à Poulin que, la prochaine fois, il n'échappera pas au pénitencier. Il aurait facilement pu y être envoyé dès cette fois, mais le tribunal a aussi retenu que l'individu désire s'en sortir et qu'il n'a pas remis de stupéfiants aux jeunes.

À la peine de prison de 20 mois, le juge Couture a ajouté une probation de trois ans au cours de laquelle il sera interdit à Poulin de consommer des stupéfiants. Le juge a préféré laisser à l'accusé le soin de demander une thérapie s'il en désire vraiment une. Il lui sera enfin interdit de posséder des armes durant dix ans.

Les patriotes salués



LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

Le drapeau des patriotes a été hissé, mardi, à l'un des mâts devant l'hôtel de Québec. Les organisateurs de cet événement ont voulu que ce drapeau remplace pendant quelques heures celui du Canada afin de commémorer la pendaison, le 15 février 1839, de cinq patriotes. Le drapeau de couleurs verte, blanche et rouge représente un patriote et une étoile jaune. J.M.

RÉSIDENCE OFFICIELLE À QUÉBEC

« Pas pour l'instant », réitère Bouchard

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

■ SAINTE-FOY — Ce n'est pas la pression d'un sondage régional qui fera changer d'idée le premier ministre sur la question d'une résidence officielle dans la capitale.

En marge d'une conférence prononcée devant les membres de la Chambre de commerce régionale de Sainte-Foy, Lucien Bouchard a répété pour la énième fois, hier, qu'il ne déménagera pas armes et bagages à Québec. « Je ne suis pas contre en principe, a-t-il dit. La politique sur la capitale nationale

stipule qu'il devra y avoir une résidence officielle pour le premier ministre et une autre pour le chef de l'opposition.

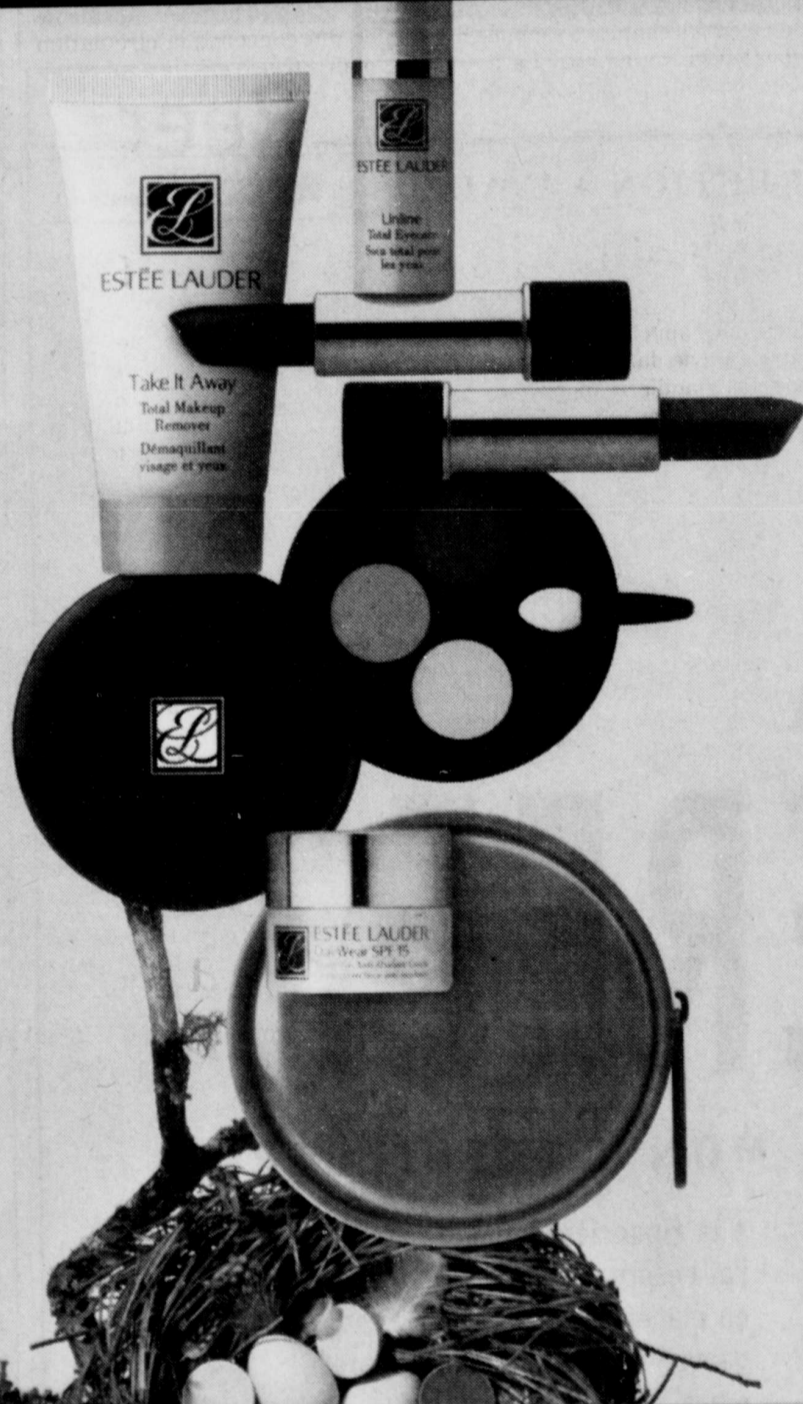
« Mais il faut d'abord que les finances soient rétablies à un niveau convenable. Il faut aussi qu'il y ait un consensus et, entre nous, cela doit surtout se faire par quelqu'un qui s'en va. Et comme je ne pars pas, je ne voudrais pas donner de faux signaux... », a-t-il conclu sur une note d'humour.

Selon une enquête SOM commandée par la Chambre de commerce de Sainte-Foy, 77 % de la population est favorable à ce que le premier ministre ait sa résidence officielle à Québec. Seulement 9 % des personnes interrogées sont contre, tandis que 14 % seraient sans opinion. Le sondage a été mené du 14 au 27 janvier auprès de 598 adultes de la région de Québec.

UNE PRIME DE TOUTE BEAUTÉ

À l'achat de 26 \$ ou plus de produits Estée Lauder, obtenez les 7 articles suivants: Trio ombre à paupières 2 en 1 • Rouge à lèvres Futurist • Rouge à lèvres All-day • Soins total pour les yeux Online • Démaquillant pour les yeux Take it away • Crème hydratante protectrice Day wear FPS 15, le tout dans un joli sac à cosmétiques miniature.

ESTÉE LAUDER



ÉVÈNEMENT BEAUTÉ
Rencontrez nos artistes-maquilleurs en magasin. Prenez rendez-vous, les places sont limitées!



L'ÉCLAT SPOTLIGHT
Une lotion soyeuse qui donne un éclat nouveau, aide à atténuer les zones décolorées et unifier le teint. Offerte en format de 50ml, 40 \$.

MAIL CHAMPLAIN (450) 672-4537

CARREFOUR LAVAL (450) 682-4537

PLACE STE-FOY (418) 652-4537

www.lesailles.com

AILES
LES AILES DE LA MODE

Je me fais plaisir

Desjardins Caisse Desjardins de Sainte-Foy

Centre financier Laurier
2600, boul. Laurier, bur. 5
Sainte-Foy (Québec) G1V 4T3

Centre d'affaires Notre-Dame (siège social)
2877, chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy (Québec) G1V 1W3

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale annuelle

La Caisse Desjardins de Sainte-Foy invite cordialement ses membres à participer à son assemblée générale annuelle qui aura lieu:

à l'Hôtel Québec
3115, avenue des Hôtels
Sainte-Foy (Québec)

le lundi 28 février 2000 à 19h

Les membres pourront:

- prendre connaissance du rapport annuel;
- décider de la répartition des trop-perçus et de l'intérêt à verser sur les parts permanentes;
- élire les membres du conseil d'administration et du conseil de vérification et de déontologie s'il y a lieu*;
- poser des questions aux membres du conseil d'administration;
- adopter le règlement sur le réinvestissement des intérêts en parts autorisant l'émission de 12 230 parts.

* Lors des élections, une candidature ne pourra être proposée à l'assemblée que si un préavis, signé par le membre et contresigné par la personne candidate, a été donné avant le 24 février 2000 et selon les règles affichées à la Caisse.

Les membres peuvent obtenir gratuitement une copie du projet de règlement en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.

Ce 17 février 2000

Rémi Grenier
Caisse Desjardins de Sainte-Foy

1462745



SONY.
Les téléviseurs conçus pour la vie dans le prochain millénaire

Les téléviseurs WEGA de Sony sont conçus pour dépasser vos attentes - et même vos rêves les plus fous - avec une gamme surprenante de caractéristiques pour aviver la satisfaction intense de l'expérience télévisuelle. Il y a moins de distorsion, moins de reflet donc, moins de dérangement. La technologie Sony fournit une mise au point incroyablement fidèle et une définition accrue à une sonorité cristalline irréprochable.

nous payons la TPS pour vous

24FV10 24"	999\$	32FS10 32"	1999\$	36XBR250 36"	3299\$
	36 versements de 33\$		36 versements de 67\$		36 versements de 111\$

* Conditionnel à l'approbation du service de crédit. Programme de paiements par mensualité. Le taux d'intérêt est de 13,5%. Exemple: Pour un montant de 400\$, les frais du consommateur sont de 88\$ (36 mois) pour une obligation du consommateur de 488\$.

DONNACONA 285-4535 QUÉBEC 840, rue Bouvier 627-0840 ET CERTAINS MARCHANDS AFFILIÉS

La clef de sol

1462857

CHICOUTIMI

Il ne suffit pas d'être le dernier à sortir des toilettes...

La Cour supérieure a rejeté une action en dommages réclamant 290 065 \$ au client d'un bar qui avait été le dernier à sortir de la salle de toilette où un feu avait pris naissance et causé des dommages importants à l'immeuble, le 4 avril 1993. Le juge Benoit Morin a rejeté l'action, avec dépens et paiement des frais d'expert, intentée par Johanne Blackburn, la propriétaire du bar Chez Marjo, près du boulevard du Royaume à Chicoutimi. La propriétaire tenait pour responsable de l'incendie un client qui avait bu une grande partie de la soirée dans un bar à proximité et qui avait eu un comportement agressif dans son établissement. Après procès en début d'année au cours duquel deux experts ont présenté des conclusions différentes sur les causes probables de l'incendie, le magistrat a estimé que cette seule preuve ne suffisait « nullement à démontrer que le défendeur aurait causé l'incendie ». (Le Quotidien)

Les cannes blanches d'ici

À l'occasion de la Semaine de la canne blanche, l'atelier de fabrication de cannes blanches de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec a ouvert ses portes aux journalistes. Autrefois, les cannes blanches étaient importées des États-Unis, mais depuis une douzaine d'années c'est l'atelier qui les fabrique. Il en produit 5000 annuellement et les vend au Canada. Pour l'aveugle, la canne n'est pas un simple bâton, elle lui permet de se déplacer avec sécurité dans un environnement physique donné, mais encore faut-il qu'il sache s'en servir. J.M.

SAINT-HENRI-DE-LÉVIS

Victime identifiée

Raymond Larose, 42 ans, de Saint-Isidore, a été identifié comme la victime de l'accident de travail survenu lundi à l'usine Salaisons Brochu de Saint-Henri-de-Lévis. L'homme est décédé d'asphyxie par compression de la cage thoracique. Il a été retrouvé par des camarades, écrasé entre une lourde plaque de métal et le plancher. La Commission de la santé et de la sécurité du travail a ouvert une enquête. C.S.

QUÉBEC

Élections de quartier

Il y aura élection au Conseil de quartier Saint-Roch le jeudi 24 février, à 19h, au Centre récréatif Saint-Roch, 230, rue du Pont. Six candidats masculins s'affrontent sur quatre sièges. Il s'agit de Réjean Baronet, Nicolas Gagnon, Claude Gaudreau, Marcel Landry, Daniel Leblanc et Eric Valois. Deux hommes d'affaires, André Morissette et Bernard Couturier, postulent le poste destiné aux gens d'affaires et aux institutions. Quant aux sièges réservés aux femmes, seulement trois d'entre elles ont soumis leur candidature. Il s'agit de Lorinne Larouche, Odette Sasseville et Ginette de Launière. Elles sont élues. Un nouvel appel de candidatures devrait permettre de combler le poste féminin manquant. Par contre, il n'y aura pas d'élection au Conseil de quartier du Vieux-Limoilou. Les neuf postes au conseil d'administration ont été comblés sans opposition. Claudette Cantin, Martine Daigle, Françoise Sirois et Sylvie Thériault occupent les postes destinés aux femmes et Serge Careau, Richard Cloutier, Julien Delisle et Norbert Martin ceux destinés aux hommes. Michel Filteau représentera les gens d'affaires et les institutions. Leur mandat est d'une durée de deux ans. R.F.



LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

Un coup de pouce de Coccinelle

Les deux relationnistes de la Sécurité publique Chaudière-Etchemin ne passeront pas inaperçus dans leurs déplacements. Ils ont reçu, ces derniers jours, leurs nouvelles voitures, soit des New Beetles de Volkswagen. Ce choix,

selon ces policiers, est appuyé sur l'intérêt et le contact avec les citoyens qu'elles suscitent. La Coccinelle est notamment décrite comme attirante pour les jeunes, auxquels on en profiterait pour refler une meilleure image des policiers. C.V.

LÉVIS

Revote sur des résolutions pourtant adoptées le 7

MARC SAINT-PIERRE
Le Soleil

LÉVIS — Nouvel épisode de la guérilla endémique que se livrent les élus lévisiens, quatre résolutions pourtant déjà adoptées ont été à nouveau approuvées par le conseil municipal, à l'occasion d'une séance spéciale marquée de piquants propos, hier soir.

Portant sur la formation de comités de consultation ayant trait à l'Anglicane, l'avenir des arénas, le projet de parc linéaire et du comité d'étude sur la régionalisation de la police, ces quatre résolutions adoptées à la séance du conseil du 7 février ont été à nouveau votées parce que le maire Jean Garon avait refusé de les signer. Ceci, a expliqué le maire devant un public représenté par un seul citoyen, parce qu'il avait perçu un problème d'ordre juridique dans les quatre résolutions, impression qui lui a d'ailleurs été confirmée par un avis verbal du contentieux.

C'est par des échanges plutôt vifs, ponctués à au moins deux reprises par le marteau de M. Garon, que les choses ont été mises au point entre le groupe des neuf, d'une part et, d'autre part, le maire et son compagnon de lutte, le conseiller Denis Roy.

D'emblée, celui-ci a annoncé qu'il voterait contre les quatre résolutions parce que, selon lui, elles ne respectent pas les dispositions de plusieurs articles de la Loi des cités et villes, notamment au chapitre de la composition des comités. Et parce qu'elles donnent aussi à des conseillers un rôle de porte-parole qui devrait être dévolu au maire en personne, en l'occurrence les conseillers Steve Dorval pour le dossier des arénas, André Hamel pour celui de la police, Gilles Lehouillier pour le comité du parc linéaire et Pierre Hébert pour l'Anglicane.

Toujours très minutieux en matière légale, M. Roy a aussi indiqué qu'il se proposait pour demander l'avis de la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, à ce propos.

De l'avis du groupe des neuf, MM. Garon et Roy se sont encore une fois enfoncés dans les fleurs de la légalité alors qu'il s'agit de consulter la population en mettant en place les quatre comités.

« Il n'y a pas là de démarche machiavélique. Ce qu'on dit, c'est que nous allons travailler avec les organismes du milieu. Nous associons le milieu à la prise de décision. Il y aura des rapports et, en bout de piste, ce sera au conseil de décider », a résumé le conseiller Gilles Lehouillier.

Des propos des neuf, il est aussi ressorti que le choix de conseillers comme porte-parole des comités s'explique par le fait qu'un dossier ne peut être réellement défendu par quelqu'un dont l'opinion est inconnue, c'est-à-dire en l'occurrence par un maire qui ne vote sur aucune des résolutions.

Par son vote majoritaire, le groupe des neuf a à toutes fins utiles envoyé promener le droit de reconsidération du maire, mettant en vigueur sans autre appel les dispositions des quatre résolutions.

Il n'y a pas de démarche obscure là, jurent les neuf

Leclerc
CHAUSSURES
MODE-CONFORT
Place Laurier
(Près de La Baie)
418-658-8089
Place Fleur de Lys
(Près de La Baie)
418-649-7796
Visitez notre magasin virtuel:
www.leclercchaussures.com

VENTE SURPLUS D'INVENTAIRE
La qualité à petit prix...
Jusqu'à 60% de rabais!

Bottes «Hush Puppies» pour dames suède imperméable sans entretien réduites à 79⁹⁸\$ et 99⁹⁸\$	Bottes pour dames cuir et nylon et nubuck chaudement doublées Valeur jusqu'à 125\$ réduites à 49⁹⁸\$	Souliers pour dames tous les modèles d'automne-hiver Valeur jusqu'à 150\$ réduits à 49⁹⁸\$	Bottes doublées de mouton «PAJAR» pour dames à partir de 149⁹⁸\$
BOTTES «LA VALLÉE» en polymère Valeur jusqu'à 165\$ réduites à 89⁹⁸\$	Souliers doublés pour dames «Contoura et Naturalizer» réduits à 69⁹⁸\$ et plus	Bottes pour dames «Anfibio» chaudes et sans entretien 149⁹⁸\$ et plus	Tous les sacs à main automne-hiver réduits à 50%
Bottes pour hommes cuir et nubuck Valeur jusqu'à 125\$ réduites à 49⁹⁸\$	Souliers pour hommes «Hush Puppies» et autres, fin de ligne Valeur jusqu'à 150\$ réduits à 69⁹⁸\$	Souliers pour hommes «Florsheim, Ecco, Sioux» Valeur jusqu'à 250\$ réduits à 99⁹⁸\$	Bottes en mouton pour hommes «NUNN BUSH» Valeur jusqu'à 185\$ réduites à 129⁹⁸\$

Reer

FINANCIÈRE
BANQUE NATIONALE

PROSPÉREER

GRÂCE À L'EXPERTISE DE MON CONSEILLER

À la Financière Banque Nationale, j'ai l'esprit tranquille. Mon conseiller en placements me propose toute la gamme de produits sur le marché.

- actions
- obligations
- plus de 1000 fonds communs

Cotisez en 2 temps, 3 mouvements

86 succursales au Canada

1 800 550-8289
www.financierebn.com

FINANCIÈRE
BANQUE NATIONALE

Lauréat catégorie Valeurs mobilières, Grands Prix Finance Québec

CENTRE JEUNESSE DE QUÉBEC



De gauche à droite : France Goudreault, Louise Guérard et Danielle Trudel, représentantes syndicales des professionnels du Centre jeunesse de Québec, affirment ne plus être en mesure d'assurer la sécurité des enfants.

Les professionnels dénoncent leur surcharge de travail

Ils ne se disent plus en mesure d'assurer la sécurité et la protection des enfants mis sous leur responsabilité

CLAUDETTE SAMSON
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les professionnels du Centre jeunesse de Québec lancent un cri d'alarme. Dans une lettre qu'ils viennent d'expédier au ministre responsable de la protection de la jeunesse, Gilles Baril, ils déclarent ne plus être « en mesure d'assurer la sécurité et la protection des enfants dont la situation a été déclarée compromise ».

En entrevue au SOLEIL, trois représentantes du Syndicat des professionnelles (ls) des services sociaux de Québec ont affirmé ne plus être en mesure d'assurer même un minimum d'une visite par mois, ce qui est déjà insuffisant selon elles, aux enfants qui leur sont confiés, en raison de leur tâche de travail trop lourde.

Si les enfants ne sont pas nécessairement en danger physiquement, il devient impossible d'assurer le développement de bon nombre d'entre eux. Il ne s'agit pas de retirer un enfant abusé de chez lui pour l'aider à s'en sortir, disent-elles.

Depuis l'« affaire Beaumont », les professionnels du Centre jeunesse de Québec ont plusieurs fois dénoncé cette surcharge. En novembre, ils recevaient même l'appui de leur directeur général, Pierre Corriveau, qui estimait qu'à 27 dossiers par personne, ils ne pouvaient plus rien faire d'autre que jouer au pompier.



Danielle Trudel et ses deux collègues ont expliqué au SOLEIL que la charge de travail par intervenant était passée de 28 à 31 dossiers.

Louise Guérard, France Goudreault et Danielle Trudel ont indiqué que cette charge était maintenant de 28 à 31 dossiers par intervenant.

Selon les chiffres qu'elles disent avoir reçu de leur employeur, le Centre jeunesse de Québec est celui où la charge individuelle des intervenants responsables de l'application des mesures est la plus lourde de la province.

Depuis près d'un an, la direction et le syndicat avaient même mis un comité paritaire sur pied pour trouver des solutions à ce problème, dans un contexte où les budgets sont limités.

« Jusqu'à maintenant, cette démarche n'a pas apporté de solutions concrètes, la réalité des intervenants(es) chargés(es) d'assurer la protection des enfants ne fait qu'empirer, nos chiffres sont alarmants », écrivent-ils au ministre.

DÉLAIS CONSTANTS

Les syndiquées affirment avoir participé de bonne foi à l'exercice visant à trouver des solutions avec l'employeur. Mais, disent-elles, la direction reporte sans cesse le moment où les changements seront perceptibles. Le nouvel échancier est fixé à juin, mais les gens n'en peuvent plus, et les cas de maladie et de fatigue professionnelle se multiplient. « Des filles de 22, 23 ans souffrent d'épuisement professionnel et se retrouvent sur la CSST. » Parce qu'ils ne veulent plus être les seuls à répondre d'un éventuel dérapage, les professionnels (principalement des travailleurs sociaux et des techniciens en assistance sociale) ont demandé à la direction d'établir une priorité dans les tâches, et d'accepter le fait que certaines ne seront faites que s'il reste du temps. Parmi ces tâches qui ne seraient pas nécessairement faites figurent notamment la tenue des notes évolutives à jour, la rédaction du plan d'intervention et celle de l'histoire sociale.

« On aurait été prêts à attendre en juin, si la direction avait voulu *backer* notre monde », dit Louise Guérard. Mais la réponse a été négative, toutes les tâches étant jugées essentielles.

Hier, la direction du Centre jeunesse de Québec a refusé de commenter la sortie syndicale, arguant qu'elle ne négocierait pas sur la place publique. Le porte-parole Jean Lortie a simplement indiqué que le Centre travaillait sur la charge de travail, tout en s'assurant de conserver l'accès aux services pour les jeunes.

Au cabinet du ministre Baril, cette lettre a eu l'heur de faire sursauter.

Son attaché de presse, Thierry Audin, a signalé au SOLEIL qu'à première vue, cette affaire ressemblait davantage à un problème de relation de travail. Il s'interrogeait sur les raisons pour le syndicat de rendre cette lettre publique.

Par contre, a-t-il pris soin d'ajouter, il est certain que si la sécurité des enfants est compromise, la situation est inacceptable. « Nous irons voir ce qui se passe, c'est certain », a-t-il dit.

EN BREF

RIMOUSKI

Jean Hamel cité à procès

Le cardiologue Jean Hamel de Québec a été cité à procès par le juge Richard Côté après avoir entendu les témoignages des deux patientes qui ont porté plainte pour agressions sexuelles qui auraient été commises entre 1994 et 1997 à Rimouski. Une autre personne est aussi venue témoigner. Le médecin spécialiste fait face à cinq chefs d'accusations d'agressions sexuelles qui l'ont amené devant les tribunaux après avoir été arrêté l'été dernier par la police de Rimouski. Il reviendra devant la cour lors du prochain terme des assises criminelles au palais de justice de Rimouski en avril 2000. Une ordonnance de non-publication obtenue par la défense, représentée par M^e Claude Gagnon de Québec, empêche toute diffusion d'information sur le contenu des témoignages et les raisons qui justifient la tenue d'un procès. M^e Yves Desaulniers agit comme procureur pour le ministère public dans ce dossier. C.T.



Veste coton et viscose, marine ou rouge sur pantalon ou bermuda marine. Tailles 8 à 18 ans. Taxes incluses dans les prix.

Simone Paris

LE PRÊT-À-RAVIR

2646, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy (près de l'hôpital Laval)
656-1902

MAUDITS FRANÇAIS!
MAUDIT BAZINET!
MAUDIT QUE ÇA VA MAL!



19h VIRGINIE
19h30 UN GARS, UNE FILLE
20h GYPSIES
21h L'ECUYER
INVITÉS : MARCEL LEBOEUF, SERGE LAMA,
CHANTAL LAMARRE

ICI RADIO-CANADA



• Virginie - Idée originale et auteure des textes : Fabienne Larouche - Réalisation-coordination : André Tousignant
• Un gars, une fille - Idée originale, auteur principal et script-éditeur : Guy A. Lepage - Réalisation : Sylvain Roy et Guy A. Lepage
• Gypsies - Scénario et dialogues : Arlette Cousture - Réalisation : François Bouvier
• L'Ecuyer - Animation : Patrice L'Ecuyer - Réalisation : Jean-Jacques Sheitoyan

Luci Tremblay passe au cabinet L'Allier

La journaliste se sentait « plafonnée » à Radio-Canada

ROBERT FLEURY
Le Soleil

QUÉBEC — La journaliste de Radio-Canada à Québec, Luci Tremblay, quittera sous peu l'édifice du boulevard Laurier à Sainte-Foy pour devenir l'attachée de presse du maire de Québec, remplaçant ainsi Renée-Claude Boivin, devenue attachée de presse de la ministre des Affaires mu-

nicipales, M^{me} Louise Harel, depuis quelques semaines.

M^{me} Tremblay se dit un « vrai produit radio-canadien », y ayant occupé son premier emploi il y a 15 ans. Elle n'a pas caché qu'elle se sentait plafonnée à la SRC, faute de défis, n'ayant pas le goût de poursuivre sa carrière dans la métropole. « C'est une réorientation de carrière. Je quitte le journalisme. Je veux acquérir une autre expérience », dit celle qui souhaite œuvrer au sein du milieu culturel.

M^{me} Tremblay avait demandé un congé sans solde pour occuper temporairement la fonction d'attachée de presse de Jean-Paul L'Allier, le mandat du maire se terminant en novembre 2001. Radio-Canada a refusé. « Les règles sont strictes lorsqu'il s'agit de politique », observe-t-elle, affirmant avoir été approchée pour occuper cette fonction.

Le chef de cabinet du maire de Québec, Raymond Benoit, confirme avoir reçu plusieurs candidatures, sans les avoir sollicitées, les candidats s'étant manifestés d'eux-mêmes. Il a suggéré le choix de M^{me} Tremblay, compte tenu justement de son expérience en journalisme. Son embauche devrait être confirmée lors d'une réunion spéciale du comité exécutif aujourd'hui. Elle devrait débuter d'ici une dizaine de jours.



Imaginez ce qu'une petite retenue sur votre salaire peut faire pour votre retraite.

Évitez la traditionnelle course aux REER de février. Avec le REER du Fonds de solidarité FTQ, vous pouvez souscrire par retenue sur le salaire et profiter d'une réduction d'impôt immédiate sur chacune de vos paies. Constituez-vous ainsi une épargne pour votre retraite. C'est facile!

À Québec: (418) 628-FONDS

5000, boul. des Gradins, bureau 100

1 800 567-FONDS

www.fondsftq.com



La force du travail

La valeur de l'action du Fonds fluctue. Pour des renseignements détaillés sur les actions du Fonds, consultez le prospectus offert à nos bureaux.

QUÉBEC

De la « folie pure »!

Vivre en Ville ne veut pas que Du Vallon soit prolongée

QUÉBEC — Vivre en Ville considère que les projets de prolongation de l'autoroute Du Vallon et de tunnel entre Lévis et Québec relèvent de la folie pure et qu'ils vont à l'encontre d'un développement collectif durable. L'organisme se dit convaincu que de tels projets accéléreraient l'étalement urbain et qu'ils augmenteraient les coûts d'infrastructures de transport, favorisant davantage l'exil vers la banlieue et l'appauvrissement des quartiers centraux. Toute nouvelle route irait à l'encontre des besoins d'une population vieillissante et augmenterait la dépendance à l'automobile, déjà responsable de 42% des émissions de gaz à effet de serre, dit l'organisme. Vivre en Ville demande donc au ministère des Transports et aux élus municipaux un véritable plan d'agglomération basé sur des principes de viabilité et d'équité, en misant sur le transport en commun par des équipements modernes comme des trains légers ou tramways. R.F.

SAINT-GEORGES

Bien de « l'agrément » pour le Centre hospitalier quinquagénaire

LUCE DALLAIRE
Collaboration spéciale

SAINT-GEORGES — La ministre Pauline Marois a inauguré, hier, à Saint-Georges, l'agrandissement de l'hôpital et lancé les fêtes du 50^e anniversaire de fondation du Centre hospitalier Beauce-Etchemin.

« Entrepris en octobre 1997 et complétés il y a quelques semaines à peine, les travaux d'agrandissement et de réaménagement réalisés au coût de plus de 17 millions \$ favoriseront la réorganisation physique des locaux ainsi que l'intégration fonctionnelle des services à la clientèle. La population pourra donc compter sur des services plus accessibles et de meilleure qualité », a soutenu la ministre Marois.

Depuis la réorganisation des services de santé dans la région de Beauce-Etchemin, tous les services sont maintenant regroupés en un même endroit. Le CHBE est le seul centre de soins et services en courte durée sur le territoire de la Beauce et des Etchemins, et ce, aussi bien en santé physique qu'en santé mentale.

Le président du conseil d'administration du CHBE, Roger Bélanger, a profité de l'occasion pour rappeler qu'en ces murs et ces espaces, travaillaient des professionnels dévoués et du personnel exceptionnel ayant comme souci premier de travailler sans relâche à l'amélioration continue de la qualité auprès des malades.

En effet, dernièrement, l'établissement, qui en était à sa première démarche d'accréditation, a reçu la visite du Conseil canadien d'agrément des services de santé.

Après avoir analysé le travail réalisé au centre hospitalier, y avoir rencontré les patients et avoir passé au crible la façon de faire de quelque 14 équipes représentant différents départements, le CCASS a octroyé au Centre hospitalier Beauce-Etchemin la meilleure cote et délivré à l'organisation un « agrément » d'une durée de trois ans.

« Nous en sommes d'autant plus fiers que l'expérience démontre que lors d'une première tentative d'agrément, seulement 20% des établissements performant autant, la majorité des agréments étant attribués pour une période annuelle », a-t-il ajouté.

LES FÊTES DU 50^e

Par ailleurs, en présence des partenaires du CHBE et des dignitaires, l'occasion était toute désignée pour se réjouir et lancer les célébrations du 50^e anniversaire de fondation du Centre hospitalier Beauce-Etchemin.

Il y a 50 ans, en mars 1950 plus exactement, l'Hôtel-Dieu Notre-Dame-de-Beauce était créé grâce à l'implication des Augustines-de-la-Miséricorde-de-Jésus.

Actuellement, le CHBE, qui dispose de 142 lits, dessert une population d'environ 80 000 personnes réparties dans les MRC de Robert-Cliche, Les Etchemins et Beauce-Sartigan.

Les travaux
entrepris il
y a trois ans
ont coûté
17 millions \$

LE
FONDS
DE SOLIDARITÉ
DES TRAVAILLEURS
DU QUÉBEC (FTQ)

COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS

La formation sur engins de chantier attire un autre 1,6 M\$

MARC SAINT-PIERRE

Le Soleil

SAINT-ROMUALD — Après les 2,3 millions \$ injectés dans le Centre national de conduite d'engins de chantier, le ministère de l'Éducation investira 1,6 million \$ dans l'agrandissement du Centre de formation professionnelle en mécanique d'engins de chantier et de véhicules lourds de la Commission scolaire des Navigateurs, à Saint-Romuald.

L'investissement a été confirmé hier par la députée des Chutes-de-la-Chaudière, Denise Carrier-Perreault, lors d'une conférence de presse.

Le projet comprend la construction d'un garage-entrepôt, d'ateliers de moteurs à essence, d'ateliers de transmission et différentiel, en l'occurrence un agrandissement de quelque 1000 mètres carrés. L'atelier d'hydraulique et de pneumatique, le magasin et la cafétéria du centre seront également réaménagés et agrandis.

La Commission scolaire des Navigateurs fait d'une pierre deux coups. Selon le président Anicet-A. Gagné, celle-ci pourra mettre fin à la location de locaux qui entraînait des coûts annuels de 75 000 \$. Et elle pourra aussi accueillir deux groupes supplémentaires d'étudiants, soit 32.

L'agrandissement aura également le mérite de donner les coudées franches à la CS pour implanter le nouveau programme de spécialisation en diesel, injection et contrôles électroniques qui doit démarrer en 2001.

À l'heure actuelle, le centre de la rue de l'Échemin dispense les programmes de mécanique d'engins de chantier et de mécanique de véhicules lourds, d'une durée de 1800 heures chacun, qui mènent à l'obtention d'un diplôme de formation professionnelle (DEP). À l'issue de ce DEP, les élèves peuvent parfaire leur formation par une spécialisation en diesel, injection et contrôles électroniques d'une durée de 900 heures.

PLACÉS À 100 %

« Les finissants du Centre de formation professionnelle en mécanique d'engins de chantier et de véhicules lourds de Saint-Romuald bénéficient d'un taux de placement de 100 % », a souligné M. Gagné. « Tous nos élèves trouvent de l'emploi et nous devons faire patienter les employeurs qui nous appellent », a ajouté de son côté le directeur du centre, Jean-Guy Fournier.

L'échéancier du projet est d'ores et déjà établi. Le volet construction pourra être mis en œuvre pendant la période scolaire, les réaménagements en revanche étant réalisés pendant les vacances. Il est prévu que le projet dans son entier sera terminé en août 2001, date prévue pour le lancement du nouveau programme diesel.

Fin 1999, le MEQ a donné le feu vert au projet de Centre national de conduite d'engins de chantier, qui sera développé sur un terrain de quelque 400 000 mètres carrés, chemin Bélair Ouest, à Saint-Jean-Chrysostome. La commission scolaire a prévu y pendre la crémaillère en juin.



La députée des Chutes-de-la-Chaudière, Denise Carrier-Perreault, et l'investissement du ministère de l'Éducation ont été bien reçus, hier, au Centre de formation professionnelle, à Saint-Romuald.

SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ DES PIEDS DU 20 AU 26 FÉVRIER CONSULTATION GRATUITE

C'est de
sa faute!



Votre colonne vertébrale, vos genoux et d'autres parties de votre corps sont souvent blâmés pour les maux dont vous souffrez. Pourtant, les vrais coupables sont peut-être vos PIEDS...

Nos orthésistes du pied sont des professionnels qui évaluent avec précision la condition de vos pieds.

**DES SOLUTIONS EFFICACES
SERONT PROPOSÉES POUR
ACCROÎTRE VOTRE CONFORT
SANS DÉLAISSER L'ESTHÉTIQUE.**

**LABORATOIRE
POULIOT**

2990, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy

CONSULTATION GRATUITE
Rendez-vous **652-0100**



JS-1463/22

LES JOURS EXCEPTIONNELS

CERTIFICAT-CADEAU 100\$

Obtenez un rabais supplémentaire de 100\$ sur tout achat de meubles de 995\$ ou plus sur présentation de ce certificat-cadeau

100\$

VALIDE JUSQU'AU DIMANCHE 27 FÉVRIER 2000

Non monnayable. Incluant les taxes. Ne s'applique pas aux commandes extérieures. Certificat transférable. Un seul certificat par adresse. Ne peut être utilisé conjointement avec tout autre certificat-cadeau. Doublez ce certificat-cadeau et obtenez 200\$ de rabais sur la marchandise étiquetée en rouge. Présentez ce coupon à l'une de nos succursales

Profitez de nos rabais
supplémentaires sur tout achat
de plus de 1000 \$

CLASSIQUE
1215, boul. Charest O.
Québec, 681-0171

CONTEMPORAIN
18, rue Courcellette
Québec, 681-0171

**LA GALERIE
DU MEUBLE**

DÉCORATION INTÉRIEURE

Site Internet : www.lagaleriesmeuble.com
1 800 463-2277

ROCHE BOBOIS
9, rue Courcellette
Québec, 681-4101

RIVE-SUD
170, rte Kennedy
Lévis, 838-9982



1461998

* Février 2001.
Conditionnel à l'approbation
du crédit. Acompte 30%.
Conditions en magasin.

Heures d'ouverture : Lundi au mercredi 9 h à 17 h 30. Jeudi et vendredi 9 h à 21 h.
Samedi 9 h à 17 h. Dimanche 12 h à 17 h.

Certains articles présentés sont en quantité limitée et peuvent différer d'un magasin à l'autre.

CONCOURS

Dancez le disco sur scène avec MARC DUPRÉ

Écoutez l'émission *Bonjour Québec* (CHRC) avec Anne Corriveau aux arts et spectacles

Votre chanson disco préférée
peut vous faire gagner
des billets pour assister
au spectacle
de **MARC
DUPRÉ!**

À GAGNER

Trois forfaits souper-spectacle pour 2 personnes au Capitole de Québec le 25 février. Les gagnants seront invités à une rencontre back stage avec Marc Dupré, ainsi que la chance de danser sur leurs chansons disco préférées lors du spectacle.

Pour participer, remplissez le coupon de participation publié dans Le Soleil et faites-le parvenir à l'adresse indiquée. Tirage le mercredi 23 février dans *Bonjour Québec*. Les gagnants seront avisés par téléphone.

POSTEZ VOTRE COUPON À:
CHRC / Concours Marc Dupré
2136, chemin Ste-Foy, Ste-Foy (Québec) G1V 1R8
ou déposez-le coupon à la station CHRC.

Quel est le titre de la chanson disco qui vous a marquée?

Nom _____

Adresse _____

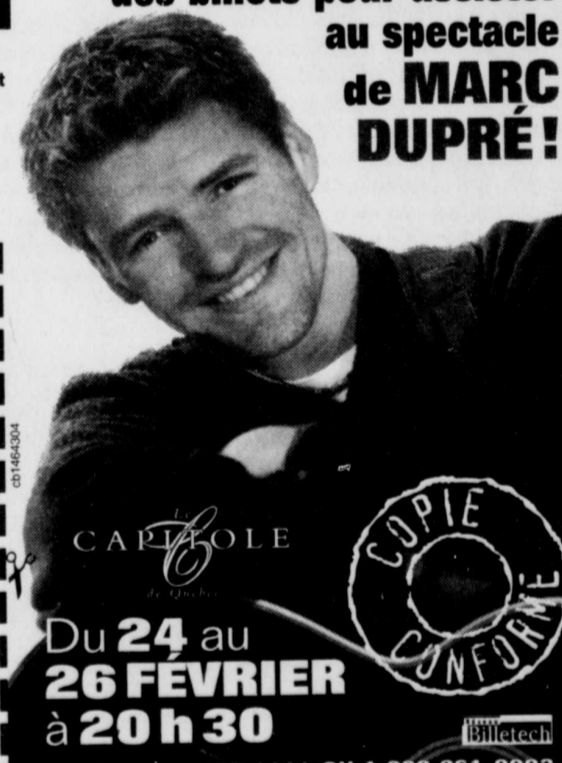
Ville _____ Code postal _____

Tél. rés. _____ bur. _____

LE SOLEIL CHRC80 CARTEBOLE

RÉPONDEZ CORRECTEMENT:
(18 + 20) - (2 x 31) + 2 = _____

Règlements du concours disponibles au quotidien Le Soleil et à la station CHRC. Seuls les fac-similés entièrement reproduits à la main seront acceptés.



CAPITOLE

Du 24 au
26 FÉVRIER
à 20h30

COMM. TÉL.: 694-4444 OU 1 800 261-9903

LA GESTION PUBLIQUE SE RENOUVELLE

PRENEZ LES DEVANTS!

Faire des études à l'ENAP,
c'est s'offrir

- un milieu d'étude intense en groupes restreints
- des conditions d'admission souples
- une cadence d'étude adaptée à ses disponibilités
- des contenus de formation de qualité reconnue
- une formation par étapes
- une pédagogie axée sur la pratique du management public
- un encadrement serré
- un milieu de vie riche en contacts professionnels

- Les programmes courts donnant accès aux diplômes ou à la maîtrise > 5 cours
- Les diplômes d'études supérieures spécialisées donnant accès à la maîtrise > 8 cours
- La maîtrise en administration publique Faites votre propre choix de cours à partir du diagnostic de vos forces et faiblesses en gestion et de vos objectifs de carrière > 15 cours

DÉPÔT DE CANDIDATURES : 15 MARS 2000

RENCONTRES D'INFORMATION

• À Québec : 23 février à 17 h 30
555, boulevard Charest Est
Tel. (418) 641-3000, poste 6563

• À Montréal : 23 février à 17 h 30
4750, avenue Henri-Julien
Tel. (514) 849-3449

• À Chicoutimi : 24 février à 17 h 30
637, boulevard Talbot
Tel. (418) 545-5035

• À Trois-Rivières : 28 février à 19 h
3351, boulevard des Forges, Pavillon Ringuet, 1002-R
Tel. (819) 376-5058

<http://www.enap.quebec.ca>

Université du Québec
École nationale d'administration publique

LE QUÉBEC LE CANADA

La « clarté référendaire » ennuie à Ottawa

Une attention « toute spéciale » de Sheila Copps pour les régions nationalistes

RAYMOND GIROUX
Le Soleil

OTTAWA — La « clarté » référendaire ennuie à un point tel que le comité parlementaire chargé de débattre du projet de loi C-20 sur le sujet n'a même pas pu trouver de témoins pour sa séance de cet après-midi, deuxième des cinq journées prévues par le gouvernement dans son blitz pour le faire adopter le plus vite possible.

Seuls trois invités, dont l'ancien ministre québécois Claude Castonguay, ont accepté de se déplacer sans plus de préavis pour rencontrer les députés dans une session écourtée qui consacra une partie de son temps à discuter de motions des bloquistes pour en modifier l'organisation des travaux.

Mais le Bloc québécois, hier, n'a provoqué aucun chahut et tenu aucune de ses promesses d'obstruction lors de la première session de

deux heures au cours de laquelle le ministre Stéphane Dion a par instants apporté plus de confusion que de clarté par ses propos.

Le député Daniel Turp a cependant déposé des documents montrant selon lui que les organisateurs de la fête du Canada, Serge Savard en tête, avaient l'an dernier porté une attention « toute spéciale » à l'Est du Québec, région réputée nationaliste aux yeux de M. Savard, s'il faut en croire la lettre partiellement censurée qu'il adressait à la ministre du Patrimoine, Sheila Copps, et obtenue par le BQ en vertu de la Loi d'accès à l'information.

Une autre pièce au dossier montre que le ministre de M^{me} Copps a invité ses employés à faire du « bénévolat » lors de ces fêtes, au Vieux-Port de Montréal, et que ce bénévolat s'est tra-

duit par des heures supplémentaires pour ces employés, en plus de leur salaire régulier.

Cette intervention a irrité brièvement le ministre des Affaires intergouvernementales qui, de son côté, s'est trouvé coincé à une seule reprise, lorsque le conservateur André Bachand lui a demandé ce qui arriverait des élus québécois à Ottawa, le jour où les Québécois répondraient par un oui clair à une question tout aussi claire sur la souveraineté. « Il n'y a pas de réponse à cette question, le projet de loi n'y répond pas », a dit M. Dion.

M. Bachand voyait un problème dans le fait qu'un gouvernement canadien dirigé par des Québécois comme M. Chrétien et Dion aurait à négocier avec d'autres Québécois promoteurs de la souveraineté. Simple problème de mécanique,

aux yeux du ministre, et le projet de loi sur la « clarté » ne répond pas à ces questions.

« La sécession demeure un trou noir, a dit M. Dion lors de son témoignage. Le projet de loi sur la clarté nous fournit simplement la meilleure lampe de poche disponible, avec les meilleures piles. » Il manque simplement une ampoule, a répliqué un porte-parole du Bloc.

Les débats en comité se sont d'ailleurs généralement déroulés en vertu du principe émis la veille par Jean Chrétien, à savoir que tout est clair et que « vous êtes pour ou contre ». M. Dion a refusé de s'engager à accepter quelque amendement que ce soit, expliquant qu'il était « venu pour écouter » et qu'il était ouvert à la discussion.

Le parrain du projet refusait toutefois de s'engager, à sa sortie du comité, à revenir devant ses collègues d'ici la fin de leurs travaux, la semaine prochaine.

Stéphane Dion apporte plus de confusion que de clarté par ses propos

Haider sème l'embarras

Le chef de l'extrême droite autrichienne en visite-surprise à Montréal et à Toronto

(Reuters et PC) — Le leader autrichien d'extrême droite Jörg Haider effectue une visite non officielle au Canada — sa première visite à l'étranger — malgré le refroidissement des relations entre les deux pays depuis que son parti de la liberté a fait son entrée au gouvernement autrichien.

Cette tournée nord-américaine, nimbée d'un voile de mystère, viserait à améliorer son image et à tester de possibles liens avec des groupes juifs hassidiques.

« Si cette visite est utilisée pour faire de la propagande de ses opinions, je le déplore », a déclaré le ministre canadien des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy. Le ministre a cependant reconnu que Haider avait le droit de venir au Canada.

Haider est arrivé à l'aéroport de Montréal mardi soir et quittera probablement le pays jeudi, a indiqué Axworthy. « Nous suivrons de près ses faits et gestes pour déterminer s'il exacerbe ou met en valeur quelques-unes des déclarations que nous avons jugées si répugnantes », a-t-il ajouté.

Haider a fait des remarques minimisant les atrocités nazies pour lesquelles il s'est par la suite excusé. Mais le Canada a décidé le 7 février de bannir tout contact ministériel entre les deux nations et de ne pas soutenir les candidatures autrichiennes pour des postes dans des organisations internationales.

La ministre des Affaires internationales du Québec, Louise Beaudoin, a dit à Reuters que le gouvernement provincial n'avait pas été informé de la présence de Haider à Montréal et ne prévoyait pas le rencontrer. « Le gouvernement du Québec n'a pas eu et n'aura pas de contact avec l'extrême-droite autrichienne », a-t-elle dit.

Israel Lowen, administrateur du collège hassidique montréalais Oir Rachaim Tasher Yesheva, a dit à Reuters mardi que des leaders hassidiques new-yorkais avaient invité Haider à leur rendre visite aux États-Unis.

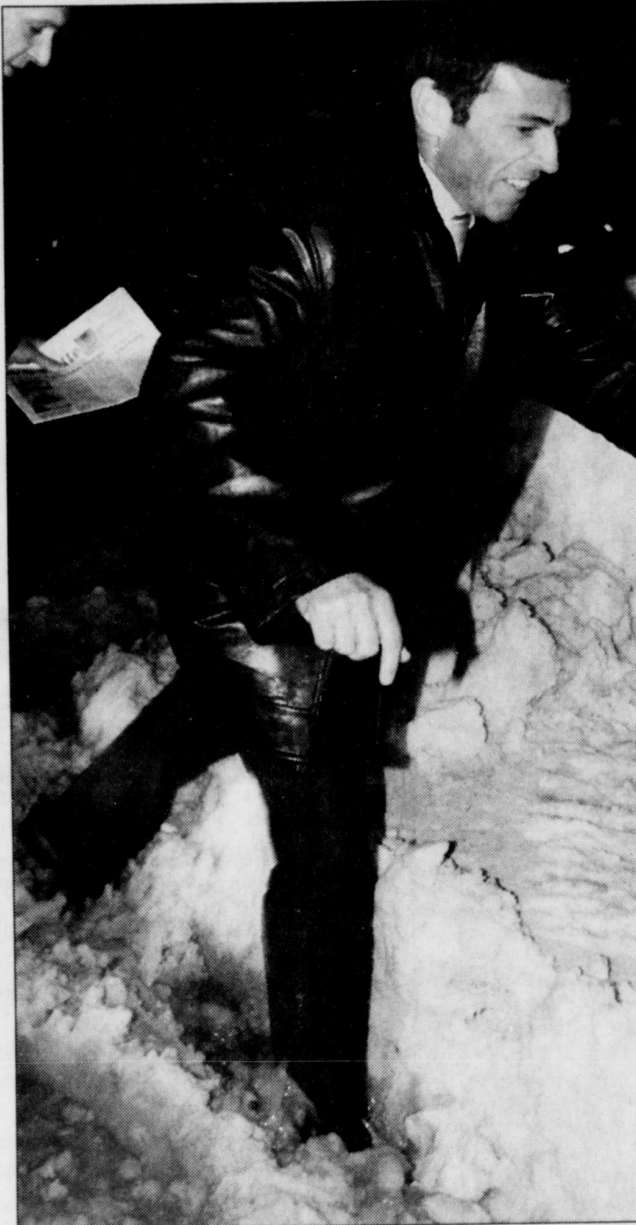
Le Parti de la liberté de Haider a publié la semaine dernière une lettre signée du nom de Lowen incitant le chef populiste à visiter le groupe hassidique à Montréal. Mais Lowen a affirmé que c'était un groupe juif autrichien qui avait rédigé cette lettre. Il a indiqué hier qu'il ne rencontrerait pas Haider malgré la requête du politicien. « Il n'a pas été invité, nous ne voulions pas le faire venir, nous ne l'accueillons pas à Montréal », a martelé Lowen.

Pour sa part, le Congrès juif canadien s'est inquiété de cette visite inopinée et a indiqué que le Musée commémoratif de l'Holocauste avait refusé de donner une visite guidée à Haider. « Je ne crois pas que Haider ait besoin de venir au Canada pour être éduqué à propos de l'Holocauste. Je crois qu'il peut faire ça dans son pays », a déclaré le président du Congrès juif canadien, Moshe Ronen. Nous sommes bien sûr très inquiets à propos de la présence de M. Haider au Canada. M. Haider s'est comporté comme un manipulateur cynique de l'opinion publique. Il a déjà fait appel à la peur et à la zizanerie pour obtenir plus de pouvoir politique. »

TORONTO

Les quatre gardes du corps de M. Haider ont bousculé les journalistes, hier soir, quand ceux-ci ont voulu lui parler, près de son hôtel, le chic Ritz-Carlton. « C'est une visite privée. Je ne vous ai pas invités ici. Je suis en visite privée », s'est-il borné à dire. Prié de dire s'il se rendrait à Toronto, il a ri, pour ensuite déclarer que « peut-être, Toronto sera plus intéressante ».

Dorothy Zalzman Howard, présidente de la division qué-



Jörg Haider a eu droit à la neige aussi hier à Montréal.

bécoise du Congrès juif canadien, a indiqué que Haider se rendrait jeudi à Aurora, dans la banlieue de Toronto.

Aurora abrite le siège du constructeur de pièces automobiles Magna International, dont l'actionnaire principal est Frank Stronach, qui a la double nationalité canadienne et autrichienne. Le nouveau ministre des Finances autrichien Karl-Heinz Grasser, du Parti de la liberté, a déjà travaillé comme porte-parole pour la filiale autrichienne de Magna.

Le leader du parti d'extrême-droite a visité mercredi les bureaux du quotidien montréalais *The Gazette*, lu par la communauté juive anglophone montréalaise, qui compte environ 100 000 personnes. Peter Hadekel, directeur de la section éditoriale du quotidien, a dit que Haider, accompagné d'assistants, tentait de rencontrer certains groupes pour s'expliquer.

geaient de ne pas participer aux concerts viennois. Les 98 musiciens, le directeur musical ainsi que des membres de la direction se sont réunis hier pour décider s'ils devaient annuler ou non leur visite à Vienne. Jacques Israelievitch, qui a lancé la campagne de boycott, a indiqué mardi qu'il ne se rendrait pas en Autriche. Weiss a indiqué que l'ensemble de l'orchestre comprenait les raisons de Israelievitch — il a perdu plusieurs membres de sa famille pendant l'Holocauste — mais a indiqué que le TSO avait opté pour la résistance culturelle : « Nous espérons qu'en allant à Vienne et en jouant pour un public qui a une vision plus compatissante (que celle de Haider) ... nous montrerons notre soutien pour les Autrichiens et pour ces libertés. » (Reuters)

L'Orchestre symphonique de Toronto jouera à Vienne

L'Orchestre symphonique de Toronto a annoncé mercredi qu'il maintenait sa série de trois concerts à Vienne après avoir envisagé un boycott pour protester contre la présence du parti d'extrême droite de Jörg Haider au sein du nouveau gouvernement autrichien. Mais l'orchestre portera un message au public autrichien. « En même temps, nous prendrons des mesures spécifiques pour souligner au public autrichien l'importance que nous accordons à la tolérance, la justice et les leçons que l'histoire nous a apprises sur les dangers des opinions politiques extrêmes », a dit Bob Weiss, président du conseil de l'orchestre symphonique. En entrevue avec Reuters, Weiss a expliqué que plusieurs musiciens étaient opposés à la décision et envisa-

SOMMET DE LA JEUNESSE

On causera dette

Bouchard met la table

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

■ QUÉBEC — Que cela provoque de la grogne ou pas, le Sommet de la jeunesse doit aussi être l'occasion de discuter de la dette de la province, affirme le premier ministre Lucien Bouchard.

Le conférencier invité de la Chambre de commerce régionale de Sainte-Foy a insisté sur ce point, hier, tout en exhortant son auditoire à ouvrir les portes de leurs firmes à 50 000 jeunes. Sa sortie est survenue quelques heures avant que ne défilent dans les rues de plusieurs villes du Québec des manifestants revendiquant justement que l'événement n'aborde pas le thème du fardeau des emprunts.

Lors de son allocution, M. Bouchard a fait remarquer que « quelques invités (au Sommet) souhaiteraient passer la dette sous silence. Ou encore ne pas parler de la démographie et de ses impacts sur nos finances publiques. »

Le premier ministre a laissé entendre que les priorités d'action porteront sur l'emploi, l'éducation et la lutte à l'exclusion. Mais dette et démographie font partie de l'arrière-scène dont il faut tenir compte, selon lui. Les intérêts sur les emprunts s'élèvent à 8 milliards \$ par an, a-t-il dit. Avant de parler de réinvestissements, « il faut tout de même en prendre note. Pour définir les solutions, il faut définir les problèmes. Autrement, ce serait faire l'autruche. »

Le premier ministre a précisé que, « dans l'immédiat, je ne suis pas de ceux qui pensent qu'on devrait effectuer des versements sur la dette au moment où nous sommes sollicités par la santé, la fiscalité et l'éducation. Il faut se faire une idée sur les priorités. »

Le chef du gouvernement a profité de son passage devant les hommes d'affaires pour leur lancer « un défi », offrir à au moins 50 000 jeunes un stage ou un emploi. « Les patrons sont dans le coup et j'ai confiance. Une des choses qu'on n'a pas réussies au Sommet sur l'économie, en 1996, c'est l'engagement sur les stages. Mais on connaissait mal la problématique. »

Le premier ministre a rappelé que l'éducation s'impose comme la clé de voûte de l'intégration des jeunes. Les priorités de réinvestissement dans ce secteur seront à l'ordre du jour et plusieurs mesures feront l'objet d'engagements concrets, pourvus, séance tenante, de financement chiffré.

Parmi les idées à approfondir au Sommet, tenu à Québec, la semaine

prochaine, M. Bouchard a mentionné celle de « l'école, milieu de vie ». Il a aussi évoqué la possibilité qu'un projet pilote destiné aux jeunes qui atterrissent à l'aide sociale, « Solidarité-Jeunesse », soit élargi.

PROPOS INQUIÉTANTS

Hier, Concertation Jeunesse a organisé des marches qui ont attiré un millier de jeunes à Québec, Montréal, Rimouski, Sherbrooke, Chicoutimi et Rouyn-Noranda, rapporte la Presse canadienne. Cette coalition, regroupant une vingtaine d'organismes de jeunes, a été fondée pour « faire entrer le social au Sommet ».

Hier, Daniel Baril, président de la Fédération étudiante universitaire, un des adhérents à Concertation Jeunesse, s'est dit « inquiet et surpris » par les propos tenus par M. Bouchard, à propos de la dette. « C'est sûr qu'il faut connaître les marges de manœuvre. Si, pour M. Bouchard, c'est une toile de fond, ça va. Mais si c'est de demander un pousse pour en prendre quatre... Nous ne sommes pas naïfs sur la stratégie de mettre un pied dans la porte avant de l'ouvrir toute grande. »

À la Centrale de l'enseignement du Québec, la présidente Monique Richard affiche la même méfiance.

« Nous savons qu'ils vont tenter de mettre cela sur la table. Pour nous, il n'est absolument pas question d'acquiescer à aucun consensus sur ces questions. Si le premier ministre veut en parler (de la dette et de la trame de fond économique), qu'il convoque un forum spécial. Ce n'est pas dans un Sommet de la jeunesse qu'on doit en débattre. Cela nous inquiète que le premier ministre tienne de tels propos. Les groupes de jeunes ont fait savoir leurs attentes. »

La CEQ ne décidera que vendredi si elle prend part au Sommet. Hier, le conseil exécutif de la Centrale a fait sienne la recommandation de son aîné jeunesse sur le sujet. Elle préconise que la CEQ se retire de l'événement, « si le gouvernement veut forcer une entente ou un consensus (...) sur une stratégie de règlement de la dette publique ».



Monique Richard

EN PRIMEUR!
ET POUR UNE DURÉE LIMITÉE

Le Pentium III 500MHz intel System PC

ACHÉTEZ MAINTENANT ET PAYEZ EN AVRIL 2000 SANS FRAIS, SANS INTÉRÊT

LE NATIONAL DE QUÉBEC



PRÊT ÉTUDIANT DE 3000 \$ ACCEPTÉ! OUVERT 7/7 JOURS

LE ROCKET Pentium III-500MHz intel System PC

■ Intel Pentium III 500MHz
■ CARTE MÈRE INTEL ORIGINALE SE 440 BX2
■ 128Mo SDRAM PC-100MHz
■ Moniteur 17" SVGA .27 INCLUS
■ Disque dur 13Go Fujitsu Ultra ATA-66
■ CARTE VIDÉO VOODOO III 3000 16MO AGP
■ Boîtier AOpen ATX
■ Lecteur disquette 3,5"
■ CD-Rom 52x
■ Fax-Modem AOpen 56 K V90 PCI

■ Carte de son Yamaha 32 voix
■ Clavier bilingue AOpen PS/2
■ Souris Logitech AOpen PS/2
■ Haut-parleurs 120 W
■ 1 mois gratuit à Internet
■ Garantie 2 ans pièces et M.O.
■ Livraison, installation et formation à domicile GRATUITES! **
■ ... PLUS LA « SURPRISE DU MOIS »!

1996 \$ ou 68.45 / 36 mois

Service de réparation à domicile pour toutes marques d'ordinateurs et périphériques

Surveillez nos chroniques à l'émission Point.COM sur TéléMag 24

DES MARQUES RECONNUES AU PRIX DES CLONES

865, boul. Charest Ouest • (418) 686-6366

■ Sans frais : 1-877-686-6366
■ www.lesnationalquebec.com

■ A Rimouski : 170, St-Germain Ouest
(418) 722-0414

■ Carrefour Chicoutimi : 1915, boul. Talbot
(418) 549-0101 (6734)

■ A Saint-Georges : 8752, boul. Lacroix
(418) 227-7797

■ A Baie-Comeau : Centre commercial Lafleche
(418) 589-0101 (2582)

SUBVENTIONS FÉDÉRALES Pettigrew ne s'expliquera pas Une subvention dans la circonscription de Stewart

JULES RICHER
Presse canadienne

OTTAWA — Pierre Pettigrew a répété une fois de plus, hier, qu'il n'a pas l'intention de s'expliquer sur son rôle dans le cafoillage administratif des subventions accordées par son ancien ministère du Développement des ressources humaines. En fait, par les temps qui courent, il préférerait être loin d'Ottawa, très loin d'Ottawa.

Au nom de la responsabilité ministérielle, M. Pettigrew juge qu'il doit rester coï pour l'instant. Il affirme qu'il a pris lui-même cette décision et, donc, que personne ne lui a ordonné de rester muet.

Hier, M. Pettigrew, qui est maintenant ministre du Commerce international, s'adressait aux membres du corps diplomatique d'Ottawa. Au début de son discours, qui portait sur l'OMC, il a avoué à son auditoire que, comme eux, il se sentait parfois loin de chez lui, mais qu'actuellement, il n'appréciait guère la scène parlementaire à Ottawa.

« En tant que ministre du Commerce international, moi aussi je passe beaucoup de temps en dehors de mon pays, quoique pas assez ces temps-ci avec le climat qui règne à la Chambre des communes », leur a-t-il dit.

Sur le fond de l'affaire, il ne dément pas de sa position sur la responsabilité ministérielle : « La ministre en titre, M^{me} (Jane) Stewart, répond au nom de tous les ministres du Développement des ressources humaines qui ont dirigé ce ministère depuis 1993. »

Agir autrement, selon lui, serait « étrange », « inapproprié » et constituerait un « manque de respect ».

Et, c'est de son propre chef qu'il a pris la décision de réserver ses commentaires, même si, dans les jours qui ont suivi les premières révélations sur le cafoillage, M. Pettigrew était beaucoup plus loquace. « Il n'y a pas personne qui a besoin de me dire quoi faire. Je suis un homme assez indépendant qui est capable de prendre ses décisions. »

M. Pettigrew était ministre du Développement des ressources humaines en 1997 et 1998, au moment où la gestion inadéquate des subventions est survenue.

Il estime que sa remplaçante fait un bon travail avec les problèmes de gestion des subventions. « Ma collègue fait exactement ce qu'elle doit faire. Elle a identifié le problème à partir de la vérification. Elle a développé un plan d'action, un plan en six points qui a été approuvé par le vérificateur. C'est à la population canadienne de décider. »

ENCORE DES ATTAQUES

Cela n'a pas empêché M^{me} Stewart d'être à nouveau la cible des attaques de l'Opposition, hier. Cette fois, elle a eu à défendre l'octroi d'une subvention de 370 000 \$ à une firme pour qu'elle s'installe dans la circonscription qu'elle représente en Ontario. Cette somme a servi à financer le déménagement de l'entreprise (Duchess Foods International), qui se trouvait auparavant à seulement 30 kilomètres de là, dans une autre circonscription électorale.

M^{me} Stewart a défendu le versement de cette subvention en affirmant qu'elle était très fière que des emplois aient ainsi été créés dans sa circonscription.

Le Parti réformiste, quant à lui, s'en est pris au premier ministre Jean Chrétien. On lui a reproché d'avoir appuyé un projet de fontaine sur la rivière Saint-Maurice, dans sa circonscription. Annoncé la semaine dernière, ce projet, les Grandes eaux de Shawinigan, a reçu 200 000 \$ du gouvernement.

Les réformistes soutiennent que le cabinet du premier ministre a fait parvenir une lettre d'appui au projet avant même que les promoteurs de l'idée ne présentent une demande de subvention en bonne et due forme.

À la Chambre des communes, M. Chrétien a affirmé qu'il n'avait fait que son travail de député de Saint-Maurice en appuyant le projet.

Les Acadiens veulent plus de français sur les vols d'Air Nova

FREDERICTON (PC) — Le plus important groupe de pression des francophones au Nouveau-Brunswick demande à la société aérienne Air Nova d'assurer un meilleur service en français à bord de ses avions.

La Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick se dit même prête à trainer Air Nova devant les tribunaux pour obliger le transporteur régional à améliorer son bilinguisme.

La présidente de l'organisme, Ghislaine Foulem, a déclaré hier avoir personnellement éprouvé des difficultés à communiquer avec des agents de bord d'Air Nova, même sur des vols à destination et en provenance de villes comme Moncton ou Bathurst, au Nouveau-Brunswick, et Montréal, qui comptent d'importantes populations francophones.

Le bilinguisme laissait plutôt à désirer sur certains vols, a dit M^{me} Foulem.

Air Nova devrait se conformer aux règlements de la Loi des langues officielles, tout comme sa compagnie mère, Air Canada, a soutenu M^{me} Foulem.

La Société des Acadiens réclame une garantie qu'Air Nova respectera les lois linguistiques fédérales. C'est d'autant plus important maintenant, a fait valoir la présidente, qu'il y a moins de concurrence au sein de l'industrie aérienne et qu'Air Canada se fie davantage sur ses transporteurs régionaux.

Si nous devons aller en cour pour obtenir cette garantie, eh bien, nous songerons à le faire, a-t-elle dit.

Mais la Société des Acadiens n'aura probablement pas à user de ce recours, puisqu'un rapport émis plus tôt cette semaine, à Ottawa, révèle que le gouvernement fédéral compte obliger les transporteurs régionaux d'Air Canada à fournir des services à la clientèle en français comme en anglais.

Air Nova, dont le siège social se trouve à Halifax, est ainsi visée par les mesures linguistiques énergiques proposées par le ministre des Transports, David Collenette.

La nouvelle exigence fédérale, qui fait partie de la loi visant à réglementer le monopole virtuel d'Air Canada, obligerait les transporteurs régionaux d'Air Canada à s'assurer de disposer d'un personnel bilingue pour desservir leurs clients aux principaux aéroports, ainsi qu'en des endroits et à bord de vols où les francophones représentent plus de 5 % de la clientèle.



Des camionneurs ont amorcé un ralentissement, hier, puis ont abandonné.

Québec convoque l'industrie du camionnage

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement convoque tous les intervenants de l'industrie du camionnage à une réunion spéciale à Montréal le 25 février. Lors de cette rencontre, les ministres Guy Chevrette (Transports) et Diane Lemieux (Travail) mettront de l'avant des propositions susceptibles de corriger certains problèmes que rencontrent les camionneurs.

Entre-temps, le ministre Chevrette invite les camionneurs à mettre fin aux manifestations sur les routes du Québec. « Que d'ici là, on nous laisse travailler. On veut répondre à vos revendications ! Donc cessez vos moyens de pression pour embêter les gens », a lancé M. Chevrette.

Tous les groupes qui avaient participé au Forum sur les conditions de travail dans le camionnage sont invités à cette rencontre. « Nous voulons, le 25, aborder un scénario qui va aborder deux sujets : améliorer les conditions de travail et les conditions plus générales de l'industrie du camionnage », a dit la ministre Lemieux.

Parmi les problèmes à régler, on a identifié les heures de travail trop nombreuses que doivent effectuer les camionneurs pour toucher un revenu décent, et la tenue du livre de bord que le propriétaire de chaque véhicule doit mettre à jour.

On aura également au menu la question de la syndicalisation ou du regroupement des 6500 camionneurs propriétaires afin d'améliorer leurs conditions globales de travail.

M^{me} Lemieux et M. Chevrette n'ont pas voulu apporter de précision sur cette solution qu'ils comptent mettre de l'avant, si ce n'est pour dire que la solution devra être « arimée » au Code du travail.

Le Code du travail ne permet actuellement que la syndicalisation de salariés, pas celle des travailleurs autonomes.

L'opération Escargot annulée

La CSN, qui avait lancé l'opération Escargot pour ses camionneurs hier, l'a subitement annulée et possiblement reportée, « pour des raisons de sécurité routière » à cause du mauvais temps. Mardi, le vice-président de la CSN, Roger Valois, avait annoncé ce moyen de pression, qui devait avoir cours hier, de 10h à 14h, sur toutes les routes du Québec. Il s'agissait essentiellement, pour les camionneurs de respecter scrupuleusement les limites de vitesse, devant ainsi causer des ralentissements sur les routes, sans les bloquer. Mais, hier matin, une tempête de neige sévissait dans plusieurs régions du Québec, ce qui fait que la circulation sur les routes était déjà ralentie. L'opération Escargot devait être pratiquée par les camionneurs indépendants représentés par la CSN, mais M. Valois avait invité les camionneurs salariés à les suivre, ainsi que les camionneurs représentés par les autres organisations syndicales. (PC)

CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY

TU AS LE SENS DU RYTHME ?

Musique

• MUSIQUE	500.02
• MUSIQUE POPULAIRE	551.02
PROGRAMMES JUMELÉS EN MUSIQUE :	
• Musique-Sciences de la nature	200.11
• Musique-Sciences humaines	300.11
• Musique-Sciences de l'administration	300.11
• Musique-Langues et traduction	600.11
NOUVEAU PROGRAMME JUMELÉ	
• Musique et Arts plastiques	500.11

**CAMPUS
NOTRE-DAME-DE-FOY**

INSCRIPTION
418.872.8041
sans frais : 1.800.463.8041
5000, rue Clément-Lockquell
Saint-Augustin-de-Desmaures
Québec G3A 1B3

UQ
www.cndf.quebec.ca

*Liquidation de marchandise
en magasin
jusqu'à 50% de rabais*

Vente du millénaire

MEUBLES Jacques Gaulin INC

2158 rue Jean-Talon Nord
voie service Charest Ouest
Sainte-Foy (Québec) G1N 2G3
(418) 681-8106
1-888-681-8106

ou obtenez un rabais de 15% sur tout meuble à prix régulier ou à commander.

Payable en juin 2000
conditionnel à l'approbation du crédit
acompte de 30% - conditions en magasin

Lundi au mercredi:
9h00 à 17h30
Jeudi et vendredi:
9h00 à 21h00
Samedi:
9h00 à 17h00
Dimanche:
13h00 à 17h00

100\$

100\$

COUPON-RABAIS

Profitez de ce coupon-rabais de 100\$ applicable sur tout achat de 1000\$ et plus, effectué entre le 19 et le 29 février 2000.

Veillez présenter ce coupon au moment de l'achat. Un seul coupon par client. Ne s'applique pas aux commandes antérieures.

100\$

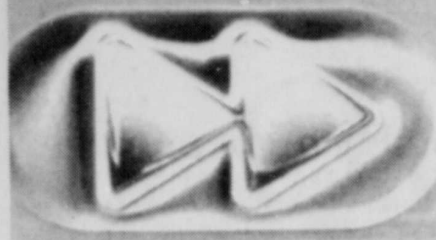
100\$

Du Valon

Jean-Talon Nord

Charest Ouest

St-Sauveur



FUTURE SHOP

Vous aimerez ce que votre Future vous réserve™

BLUE - Dance Party
Comprend BLUE, LE grand succès de l'année au Canada en plus de 11 autres pistes musicales pour la danse



▶▶ **3.99** DC

12 mois AUCUN paiement intérêt*

sur tous les appareils audio et vidéo pour la maison

Avec votre carte Future Shop!



*Sujet à l'approbation de crédit. Voir les détails en magasin.

TOSHIBA

- Téléviseur de 19 po
- Tube écran Blackstrip II
- Télécommande de 25 touches à accès aléatoire
- Châssis numérique
- Affichage trilingue à l'écran



▶▶ **288.99**

JVC

- MagnétoSCOPE stéréo haute fidélité à 4 têtes
- Avance sur film VHS-C
- Télécommande universelle à commande rotative
- Têtes Pro-Design de 19 microns
- Entrées audio et vidéo en or à l'avant



▶▶ **219.99**

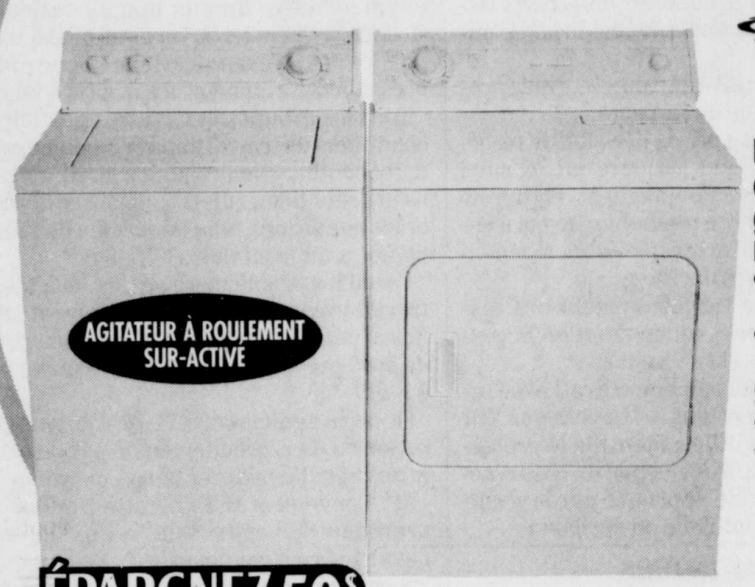
RECI

- Lecteur pour 5 disques compacts avec télécommande
- Affichage multicolore
- Fonctions d'échange et lecture de disque
- Surechantonnage de 8 x
- Programmation sur 24 pistes



▶▶ **149.99**

Toutes les laveuses et sècheuses Whirlpool et Maytag à très grande capacité sont en solde!



Whirlpool®

- Laveuse et sècheuse assortie à très grande capacité
- LAVEUSE**
- 6 cycles • Niveaux d'eau réglables
- 3 températures de lavage et de rinçage
- SÈCHEUSE**
- Cuve très spacieuse • 4 cycles
- 3 choix de températures

ÉPARGNEZ 50\$

▶▶ **499.99**

▶▶ **379.99**

Obtenez un film DVD gratuit sur achat de cet ordinateur!

(Valeur maximum 30\$)

emachines

Processeur Intel^{MD} III à 500 MHz



Moniteur de 17 po et imprimante Apollo inclus



▶▶ **1699.99** APRES REMISE L'ENSEMBLE

APRES REMISES REMISE POSTALE D'APOLLO 70\$ REMISE POSTALE D'APOLLO DE 50\$ US - 70\$ CA ENVOI

- MÉMOIRE VIVE 64 Mo**
- DISQUE DUR 13 Go**
- DVD-ROM 8x**
- MODEM V.90 56K**

- 1 Choisissez un ordinateur de table ou portatif en magasin
- 2 Inscrivez-vous jusqu'à 3 ans de service d'accès à l'Internet par Internet Direct
- 3 Économisez de 100\$ à 300\$ sur le prix d'achat en remises postales. *Aucun paiement préalable exigé.



*Inscrivez-vous à 3 ans de service Internet Direct pour 24.99\$ par mois, taxes applicables en sus, et recevez jusqu'à 300\$ en remises postales. Les inscriptions au service Internet Direct doivent être effectuées en remplissant le formulaire de remise postale (programme d'inscription) et en utilisant une carte de crédit Visa, MasterCard et American Express valide au cours des 30 jours suivant l'achat.

• Inscrivez-vous au service Internet Direct pour une période de 3 ans et recevez 300\$ en remises postales soit: 100\$ après une période de 6 à 8 semaines d'utilisation, 100\$ après une période de 12 mois d'utilisation et 100\$ après une période de 24 mois d'utilisation.

• Inscrivez-vous au service Internet Direct pour une période de 2 ans et recevez 200\$ en remises postales soit: 100\$ après une période de 6 à 8 semaines d'utilisation et 100\$ après une période de 12 mois d'utilisation.

• Inscrivez-vous au service Internet Direct pour une période de 1 an et recevez 100\$ en remises postales après une période de 6 à 8 semaines d'utilisation.

• Les remises postales en dollars américains sont converties aux fluctuations dans le valeur des devises et peuvent être à l'abri de fluctuations de taux de change. Future Shop n'est pas responsable des remises postales des fournisseurs. ©2000, Future Shop Inc. Tous droits réservés. Le présent document ne peut être reproduit ou en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite de Future Shop Inc. Les prix et produits annoncés sur notre site web peuvent différer de ceux affichés dans les magasins Future Shop.

Économisez 20\$ de plus à l'achat d'une imprimante Canon de la série BJC-2000!



Canon

- Imprimante couleur BJC-2000
- Impression en 4 couleurs d'un réalisme incroyable • Technologie à modulation des gouttelettes DMT™ • Concept compact grand style • Vitesse d'impression jusqu'à 5 ppm • Garantie limitée d'un an

▶▶ **109.99** APRES RABAIS

AVANT RABAIS 149.99
REMISE POSTALE 20.00
RABAIS INSTANTANÉ 20.00



Cicero

Mémoire SDRAM PC-100 de 128 Mo

▶▶ **199.99** ÉPARGNEZ 50\$

QUANTITÉS LIMITÉES. AUCUN DÉTAILLANT. AUCUN BON D'ACHAT DIFFÉRÉ.



Ensemble d'unité interne pour DC ré-inscriptibles 8 x 4 x 32

- Vitesses d'écriture 8x, de ré-écriture de 4x et de lecture de 32x
- Temps d'accès moyen de 170 ms
- Logiciel Direct DC et Easy DC d'Adaptoc
- 1 DC-R et 1 DC ré-inscriptibles media inclus

▶▶ **349.99** APRES REMISE

AVANT REMISE 394.99
REMISE POSTALE 45.00
REMISE POSTALE DE 30\$ US - 45\$ CA ENVOI

Utilisez votre carte Future Shop

Obtenez l'option aucun intérêt pendant 90 jours* sur tous vos achats!

*Sujet à l'approbation de crédit. L'intérêt calculé tous les mois sera exempté du solde à condition que (1) les mensualités minimales soient versées et (2) le solde soit payé en entier à la fin de la période couvrant l'offre sans intérêt. Voir les détails en magasin.

Prix et produits en vigueur du 16 au 22 février 2000.

FUTURE SHOP

Vous aimerez ce que votre Future vous réserve™

- PLACE LAURIER (Sainte-Foy)
2700, boul. Laurier 650-1999
- PLACE FLEUR DE LYS
552, boul. Wilfrid-Hamel 521-3100
- CHICOUTIMI
2480, boul. Talbot 698-6701

*Sujet à l'approbation du bureau de crédit. L'intérêt calculé tous les mois sera exempté à condition que: (1) les mensualités minimales (la requête) soient versées; (2) le solde soit payé au complet à la fin de la période couvrant l'offre sans intérêt. Exemple: de remises sans intérêt pendant 12 mois. Taxes incluses. Si les mensualités minimales totales sont de 1.500\$, l'exemple de remises sans intérêt pendant 12 mois couvrant l'achat d'un produit de 1.500\$ sera remboursé dans les 12 mois suivant l'achat. L'intérêt est déduit du total de 1.500\$ pour un achat de 1.500\$. Si vous décidez de prolonger le financement sur 12 mois, les mensualités minimales totales de 1.115\$ pour un achat de 1.500\$ sont versées et le solde est remboursé dans les 24 mois suivant l'achat. L'intérêt total est de 800,44\$ (coût total: 2.300,44\$) et le 17% équivalent à 238,87\$ pour un achat de 1.500\$. Les options sans intérêt ne sont pas offertes à tous les clients avec un compte commercial. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. POLITIQUE DES PRIX ANNONCÉS: Toutes les taxes applicables sont calculées et à payer sur le prix avant taxes. Les frais de poste pour retourner les remises postales sont à payer. Les remises postales en dollars américains sont converties aux fluctuations dans le valeur des devises et peuvent être à l'abri de fluctuations de taux de change. Future Shop n'est pas responsable des remises postales des fournisseurs. ©2000, Future Shop Inc. Tous droits réservés. Le présent document ne peut être reproduit ou en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite de Future Shop Inc. Les prix et produits annoncés sur notre site web peuvent différer de ceux affichés dans les magasins Future Shop.

AFFAIRE TALISMAN Les É.-U. imposent des sanctions au projet soudanais

WASHINGTON (AP, PC) — Le gouvernement américain inflige des sanctions à un projet de développement pétrolier au Soudan, dont la compagnie albertaine Talisman, le plus gros producteur de pétrole indépendant, est en partie propriétaire. De son côté, le Canada soutient qu'il ne se laissera pas dicter sa conduite par Washington.

Le département du Trésor a annoncé hier que les compagnies et les citoyens américains ne pourront plus commercer ou effectuer des transactions financières avec les sociétés Sudapet ou Greater Nile Petroleum Company, en vertu d'une ordonnance remontant à 1997, qui impose des sanctions au Soudan à titre d'État soutenant le terrorisme.

Talisman contrôle le quart des intérêts du projet Greater Nile, devenu une nouvelle source d'or noir pour Talisman, producteur canadien d'énergie parmi les plus internationaux. Les sanctions américaines signifient notamment que le pétrole de Greater Nile ne peut être raffiné aux États-Unis. Sont également prohibées toutes les transactions financières entre la compagnie soudanaise et des entreprises ou marchés américains.

Talisman, qui avait finalement échappé aux menaces de sanctions de la part du gouvernement canadien, plus tôt cette semaine, affirme que la mesure américaine n'aura aucun impact sur le projet Greater Nile. Une porte-parole de l'entreprise a expliqué que ce projet avait été conçu dès le départ de façon à éviter toute implication de compagnies américaines assujetties aux lois sur les sanctions américaines.

C'est la deuxième fois qu'une compagnie canadienne d'importance se retrouve prise entre les feux des directives américaines en matière de politique étrangère.

Il y a quelques années, les dirigeants de la compagnie Sherritt International, active dans le secteur des mines et de l'énergie, avaient été interdits d'entrée ou de séjour aux États-Unis, parce que la compagnie torontoise exploitait des mines, des centrales et des établissements touristiques à Cuba, et a été la cible des lois américaines prévoyant des sanctions contre Cuba.

Greater Nile est une entreprise commune du gouvernement soudanais, de la société de Calgary Talisman, de la compagnie pétrolière nationale chinoise et de la société d'État Petronas, de la Malaisie.

À Ottawa, le ministre du Commerce international, Pierre Pettigrew, a affirmé qu'il « ne revient pas à Washington de nous dicter notre ligne de conduite ». « Nous avons au Canada un code d'éthique très élaboré, a déclaré le ministre. Nous sommes très fiers de notre code d'éthique (...). Je pense que le ministre des Affaires étrangères a adopté une position appropriée dans les circonstances. »

Le gouvernement du Soudan et 125 entités soudanaises se retrouvent également visés par les sanctions. Entretemps, la nouvelle a surpris les investisseurs, et fait chuter le cours des actions de Talisman à la Bourse de Toronto, à 38,70\$, un recul de 2,40\$, hier après-midi.

CONGÉ PARENTAL « MADE IN QUÉBEC » Marois veut récupérer les millions de l'assurance-emploi

MARIE CAOUCETTE
Le Soleil

QUÉBEC — Le projet d'un congé de maternité « made in Québec », plus long et mieux rémunéré, n'est pas mort au ministère québécois de la Santé et des Services sociaux, mais les négociations piétinent avec Ottawa. Québec veut aller chercher 600 millions \$ dans la caisse d'assurance-emploi pour financer son propre régime.

Dans un point de presse hier, où elle « somait » Ottawa de négocier, la ministre Pauline Marois a indiqué qu'il était clair que sa vis-à-vis, la ministre Jane Stewart, attend le dépôt du budget fédéral, le 28 février, avant d'entamer des discussions. Rappelons qu'Ottawa s'est engagé à prolonger le congé de maternité jusqu'à 52 semaines, lors du discours du Trône l'automne dernier.

La part du Québec dans le régime fédéral actuel représente environ 300 millions \$. Elle passerait à 600 millions \$ si le fédéral va de l'avant avec son projet d'allonger les congés de maternité.

Au cours des derniers mois, le Québec a peaufiné son projet d'assurance parentale. On a retenu deux options. L'option A prévoit un congé de 25 semaines payées à 70 % du salaire (maximum 52 500 \$) plus 25 autres semaines au taux de 55 %. L'option B ramène le congé à 40 semaines rémunérées au taux de 75 %. Selon l'option choisie, le coût de cette mesure sociale pourrait s'élever entre 590 et 690 millions \$, disait l'actuaire en chef de la Régie des rentes, qui en faisait la présentation à la presse hier matin, avant la rencontre avec M^{me} Marois.

Actuellement, le congé de maternité fédéral dure au maximum 25 semaines. Les femmes qui gagnent 39 000 \$ ou moins reçoivent 55 % de leur salaire durant cette période. Celles dont le salaire est plus élevé que 39 000 \$ touchent des prestations équivalent à environ le tiers de leur revenu. Quant aux travailleuses autonomes, elles ne reçoivent pas un sou.

Pour le Québec, l'amélioration du congé parental constitue le troisième volet de sa politique fa-

miliale, après les allocations familiales et les garderies à 5 \$. Selon M^{me} Marois, la négociation sur l'assurance parentale ne devrait pas prendre autant de temps que celle pour les bourses du millénaire. Pourquoi? L'article 69,2 de la loi sur l'assurance-emploi prévoit que des employeurs ou des provinces peuvent se retirer du programme fédéral en autant qu'ils offrent un service égal. Certains employeurs se prévalent sans problème de ce droit de retrait, notait la ministre. Pourquoi serait-ce plus compliqué pour une province? demandait-elle.

Voici quelques éléments du projet québécois. Les congés maternité seront financés à 80 ou même à 90 % par les employeurs et les employés. Les cotisations augmenteront pour les employées gagnant plus de 39 000 \$. Le gouvernement prévoit contribuer 90 millions \$ au maximum à ce régime d'assurance qui devra tendre vers l'autofinancement. Le montant de 90 millions \$ inclut les 30 millions \$ qu'il verse chaque année à ses propres employées qui mettent des enfants au monde. Selon la convention collective de travail, il doit fournir la différence entre les prestations fédérales et 93 % du salaire de ses employées.

Selon M^{me} Marois, le régime québécois pourra être plus généreux que celui d'Ottawa et maintenir les coûts à un niveau raisonnable parce qu'il y a un écart entre les sommes versées à Ottawa (300 millions \$) et le montant des prestations réclamées (265 millions \$). Les Québécoises font de moins en moins d'enfants depuis 1995. La caisse québécoise sera aussi mieux garnie, dit-on, grâce aux cotisations prélevées chez les travailleurs autonomes.

En Europe, les congés de maternité se situent autour d'une quinzaine de semaines et le taux de remplacement du salaire varie de 80 à 100 %. Le taux de remplacement du régime québécois ne dépasserait pas 75 % parce que cela impliquerait des déboursés supérieurs aux 90 millions \$ que le gouvernement est prêt à investir dans ce projet.

Québec maintient toujours son objectif de voir son régime entrer en vigueur dans un an, en janvier 2001.

COÛT DES MÉDICAMENTS Québec prié de favoriser les produits génériques

MONTRÉAL (PC) — Au moment où Québec s'appête à revoir le programme d'assurance-médicaments, les fabricants de médicaments génériques reviennent à la charge avec leur demande d'abolir la règle de 15 ans qui favorise les médicaments brevetés, plus coûteux.

L'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques expose sa requête dans un mémoire déposé devant la commission parlementaire des affaires sociales, qui étudiera à Québec le régime d'assurance-médicaments à compter du 22 février. L'association a transmis son mémoire d'avance à quelques médias.

Selon cette association, le gouvernement du Québec pourrait économiser près de 25 millions \$ par année en ne remboursant que le coût du médicament équivalent le moins cher, plutôt que le médicament breveté d'origine, plus coûteux.

Québec a comme politique économique d'encourager la recherche et la création d'emplois dans le domaine pharmaceutique en accordant ainsi un avantage aux entreprises qui fabriquent les médicaments d'origine, ou brevetés, et qui font de la recherche.

La « règle des 15 ans » veut que le gouvernement rembourse les médicaments d'origine jusqu'à ce qu'ils aient été inscrits pendant 15 ans sur la liste des médicaments admis au formulaire officiel, et ce, même s'il existe des médicaments génériques moins coûteux.

L'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques invite donc le gouvernement à abolir cette règle des 15 ans, la jugeant « onéreuse et inefficace ».

Québec a
retenu deux
options:
40 ou 50
semaines

EXPO GÉOMATIQUE
17, 18 & 19 février 2000
Place Ste-Foy
11e édition

Un Monde à grande échelle!
www.expo.scg.ulaval.ca

En collaboration avec :

AEGUL, Choi 98UN, Donohue,
Faculté de foresterie et de géomatique,
Géomatique Canada, Groupe Hauts-Monts,
Ministère des Ressources naturelles du
Québec, Ordre des arpenteurs-géomètres
du Québec, Université Laval

Spéciaux
dans une sélection de
services de vaisselle

Exemples:	Prix Renaud	Spécial
Costa Mesa: 8 couverts 32 pièces	230\$	99\$
12 couverts 48 pièces	345\$	149\$
Ashbury: 4 couverts 20 pièces	516\$	175\$
Blue Garland 8 couverts 48 pièces	249\$	125\$
Jade Garland		
Azure Garden 1 seul 8 couverts 48 pièces	1345\$	799\$

et bien d'autres

Renaud & cie
L'expérience à votre service

82, rue St-Paul
Québec
692-0122

355, rue Marais
Vanier
(voisin de Tomas Tam)
681-1044

Location de **288\$**/mois
Transport et préparation inclus

EL Édition Spéciale 2000	Integra Édition Spéciale 2000
<ul style="list-style-type: none"> • Climatiseur • Groupe électrique • Radio AM/FM avec lecteur de CD • Régulateur de vitesse • Puissant moteur VTEC • Système d'entrée sans clé et tellement plus... 	<ul style="list-style-type: none"> • Climatiseur • Groupe électrique • Radio AM/FM avec lecteur de CD • Antenne électrique • Becquet arrière • Roues en alliage et tellement plus...

Nos deux meilleurs régimes d'épargne.



EL Édition Spéciale 2000

P.D.S.F. 20 000 \$†



Integra Édition Spéciale 2000

P.D.S.F. 22 000 \$†

Une vision qui inspire un élan de passion. ACURA

*Offres de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. seulement. Tarif mensuel de location-bail d'une durée de 48 mois établi pour les Acura ELÉ (modèle MB454YPB) et Integra (modèle DC454YPB) 2000. Total des paiements de 16 219 \$ et 16 514 \$ respectivement. Un acompte de 2 395 \$, un dépôt de sécurité et un premier versement sont requis pour la ELÉ, et un acompte de 2 690 \$ et un premier versement sont requis pour l'Integra. Les modèles offerts peuvent différer des illustrations. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,10 \$ par kilomètre supplémentaire). Taxes, immatriculation et assurance en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée. Option 0\$ comptant aussi offerte.

†P.D.S.F. de 20 000 \$ pour la ELÉ (modèle MB454YPB) 2000 et de 22 000 \$ pour l'Integra (modèle DC454YPB) 2000 neuves. Transport et préparation (550 \$), taxes, immatriculation et assurance en sus. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Les modèles offerts peuvent différer des illustrations. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Les deux premiers services d'entretien sont compris. Assistance routière 24 heures Acura.

ACURA
Optima

4901, boul. des Galeries
Voisin des Galeries de la Capitale
622-8180
Extérieur sans frais: 1 888 21 ACURA
www.acuraoptima.com



ACURA

Votre
concessionnaire
fiable

DÉFECTION DES MÉDECINS

Marois dit comprendre
les régions, mais
redoute la contrainte

TROIS-RIVIÈRES (PC) — Bien qu'elle assure comprendre la colère des régions, qui viennent de former une coalition pour « dompter » les médecins qui refusent de travailler ailleurs que dans les grands centres, la ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, répugne toutefois à utiliser des mesures contraignantes pour régler le problème d'effectif médical.

Cela dit, la ministre avoue franchement que ce mouvement vient lui donner un petit coup de pouce en ce sens qu'elle peut s'en servir pour illustrer, auprès des fédérations de médecins, à quel point il est temps de trouver une solution. Cette coalition, croit-elle, indique par ailleurs que ce n'est pas seulement le gouvernement qui prétend que la situation ne peut plus durer.

« Dans certaines régions, on souffre. C'est normal que les gens ressentent un peu d'animosité, pour ne pas dire davantage, et qu'ils se mobilisent pour

proposer des choses. C'est ce que font les conseils régionaux de développement (CRD) avec les régions de la santé. La méthode qu'ils proposent est une méthode coercitive, il faut bien le dire. Et vous avez vu que les médecins ont réagi assez fortement. »

La ministre a confié avoir étudié plusieurs stratégies qu'elle annoncera éventuellement. Elle ajoute qu'elle espère bien, dans le cadre des négociations avec les médecins, trouver aussi des pistes intéressantes.

M^{me} Marois dit examiner toutes sortes de stratégies; augmenter le nombre de médecins, mais aussi les façons de les utiliser. Les futurs départements régionaux de médecine générale (DRMG) sont, à son avis, une solution majeure au problème. Elle dit trouver excellente la formule qui oblige les médecins d'une région à partager les heures difficiles et à s'assurer qu'il y a toujours de la garde et de la disponibilité.



Montréal a reçu 65 centimètres de neige depuis le début de février.

Nouvelle chute de neige...
mêmes problèmes

MONTREAL (PC) — Une autre importante chute de neige sur le sud-ouest du Québec, la troisième en six jours, a causé encore une fois de nombreux problèmes de circulation, hier, sur les routes.

L'autoroute Jean-Lesage en direction ouest, à la hauteur de Beloeil, en Montérégie, a été fermée durant plusieurs heures en raison de nombreux accrochages.

Sur l'autoroute 10, des collisions en série dans le secteur de la rivière Richelieu ont provoqué la fermeture de la voie en direction ouest. Et un tronçon d'une longueur de trois kilomètres a été fermé à la circulation pendant un peu plus de deux heures, dans le secteur de Magog, à la suite d'un carambolage impliquant deux camions et quatre automobiles, qui a fait deux blessés.

Les conditions routières ont été extrêmement difficiles sur l'ensemble du réseau routier, surtout en avant-midi,

à cause de la chaussée enneigée et de la visibilité réduite et parfois nulle à certains endroits.

À Montréal, où il est tombé une dizaine de centimètres de neige, les conditions routières étaient également pénibles. Les travailleurs qui s'occupent du déneigement sont débordés. Ils venaient à peine de terminer de déneiger les rues et les trottoirs de la ville après la tempête de lundi, qui avait laissé plus de 20 centimètres de neige, que tout était à recommencer.

Chez le transporteur par autobus Orléans Express, les départs s'effectuaient comme à l'habitude, mais les autobus accusaient des retards de 35 à 40 minutes à l'arrivée. À l'aéroport de Dorval, une vingtaine de vols ont été annulés et une quarantaine d'avions ont décollé avec du retard. Il est tombé environ 65 centimètres de neige dans la région de Montréal depuis le début du mois de février, alors que la moyenne est de 41 centimètres.

Le Reform
dans la foulée
de Lisée

Il invite les Québécois
à faire changer
le fédéralisme

OTTAWA (PC) — Après Jean-François Lisée, c'est maintenant au tour du Parti réformiste de suggérer aux souverainistes québécois de mettre de côté leur projet pour plutôt militer en faveur d'une réforme du fédéralisme canadien. Les souverainistes, plaide le parti de Preston Manning, auraient plus d'appuis à l'extérieur du Québec qu'ils ne le pensent.

Dans un mémoire, obtenu par *Le Devoir*, et qui doit être présenté à Québec devant la commission parlementaire sur le projet de loi 99, sur les prérogatives du peuple québécois, les réformistes estiment que le Québec, de concert avec les autres provinces canadiennes, devrait réclamer une plus grande autonomie en matière d'affaires étrangères, de politiques financières et monétaires, et d'assurance-emploi. Le projet de loi 99 se veut une riposte au projet de loi C-20 sur « la clarté » d'Ottawa.

Affirmant que « toutes les provinces sont fatiguées du fédéralisme paternaliste », le Parti réformiste soutient que « des millions de Canadiens de l'extérieur du Québec croient eux aussi que le statu quo n'est pas acceptable. Le Québec pourra donc compter sur des amis et alliés s'il tente de changer le Canada. Le Québec s'apercevra que beaucoup de gens considèrent comme lui qu'une réforme fondamentale de la fédération est une priorité ».

Rédigé par le député et critique officiel en matière d'Affaires intergouvernementales, Grant Hill, le mémoire fait valoir que pratiquement toutes les affirmations à propos du peuple et de l'État québécois dans le projet de loi 99 s'appliquent également au peuple et à l'État canadiens. En outre, les réformistes reconnaissent que le Québec est une société distincte à plusieurs égards, mais que ces « différences fondamentales » avec les autres provinces ne sont pas de nature à les empêcher d'exister au sein de la même fédération.

AUX ENTREPRISES DU DOMAINE DE LA CONSTRUCTION

L'EXPORTATION EST UNE
STRATÉGIE POSSIBLE POUR

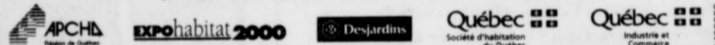
L'EXPANSION DE VOTRE MARCHÉ

Si oui, il vous faut assister au FORUM EXPORTATION présenté par l'APCHQ-région de Québec et profiter de l'occasion pour visiter le salon EXPO habitat hors des heures d'ouverture au grand public.

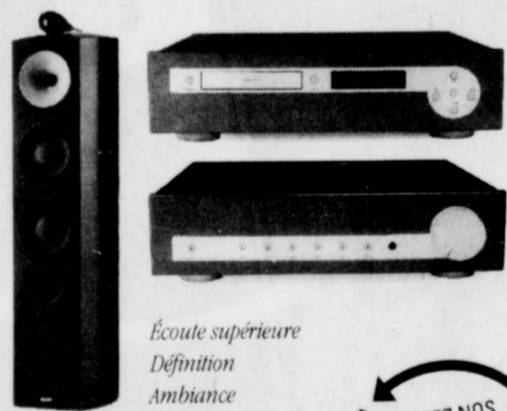
Vendredi 18 février de 8 h à 11 h 45 • FORUM EXPORTATION
(au Centre de Foires d'ExpoCité)

SUJETS	ENTREPRISES ET ORGANISMES CONFÉRENCIERS
8 h 30 Vision économique internationale du secteur de la construction	Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec
9 h Portrait de l'industrie : un virage incontournable	Société d'habitation du Québec
9 h 30 Les risques financiers et le financement à l'exportation	Services internationaux Desjardins
10 h Pause	
10 h 15 Cas vécu de consortium	APCHQ-Exportation
10 h 45 Cas vécu d'exportation en Amérique du Sud	MIC Alouette
11 h 15 Cas vécu d'exportation aux États-Unis	Cuisines Laurier

Admission gratuite mais réservation préalable obligatoire auprès de l'APCHQ
(Nathalie Côté) 682-3353 ou 877-775-3353



Le meilleur de la
musique
avec un monde de
perfection



Écoute supérieure
Définition
Ambiance
Réalisme sonore
Émotion musicale
Service inclus

VISITEZ NOS
IDÉES-BUDGET SUR
INTERNET
OU
DEMANDEZ-LES
PAR LA POSTE

ACTINOTE
ANTHEM
ARCAM
AUDIOMAT
BEYER
BLACK DIAMOND RACING
B&W Loudspeakers
CARDAS
EQUATION
GRADO
KIMBER KABLE
LOVAN
NAKAMICHI
PARADIGM
PASSION AUDIO KIT
PROAC
ROTEL HI FI
SENNHEISER
SIMAUDIO
SONIC FRONTIERS
STAX
STRAIGHT WIRE
VAN DEN HUL
VECTEUR
WBT

Chaînes audio
et cinéma maison
VENTE - ÉCHANGE - SERVICE

rotac
électronique inc.

Depuis
1972

2873 Chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy, Québec
G1V 1W3 Canada
Courriel : rotac@rotac.com
www.rotac.com

(418) 653-7768
Fax : (418) 653-3986

" C'est capitale de
conduire une Altima
édition Millénium. "

L'ÉDITION COMPREND :

- aileron arrière
- jantes en alliage sport
- téléverrouillage de portes
- antidémarrage avec clé à puce
- groupe électrique
- climatiseur
- transmission automatique
- lecteur de disque compact
- en plus d'un cellulaire

- Régis Bouchard
conseiller

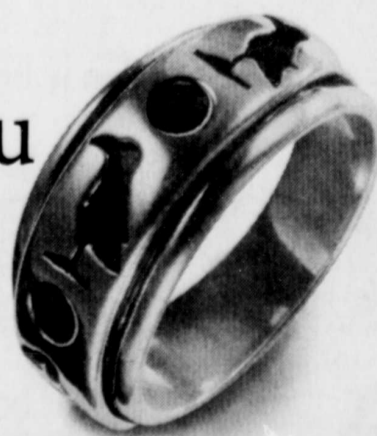
**CAPITALE
NISSAN**
seulement
309\$ par mois
en location

ALTIMA
édition millénium
NISSAN 2000

Location-bail de 48 mois. ALTIMA GXE 2000 (TARG70 AE01) basée sur un taux de location de 6,9%. Frais de transport et de préparation inclus. Acompte ou échange équivalent de 2 295\$. Coût de location basé sur 24 000 kilomètres par année. Taxes en sus.

COIN PIERRE-BERTRAND ET DE LA CAPITALE
(même rue que le Réno-Dépot) **Tél. : 681-0011**

Le corbeau, le bidou



Pourquoi remettre à demain ce qu'on peut
commencer dès aujourd'hui ?

et le prêt REER.

Nous offrons maintenant un prêt REER !
Facile d'accès, le prêt REER Placements
Québec est admissible pour tous nos produits
REER. Profitez-en pour vous procurer l'avant-
ageux REER à taux progressif Placements
Québec offrant 6,25 % la première année
incluant le boni d'intérêt de 1 %.

Québec
Placements Québec
www.placementsqc.gouv.qc.ca

Le ministre des Finances peut
modifier les taux qui seront offerts
sur les prochaines émissions.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h,
et tous les samedis de janvier et février, de 10 h à 16 h.

Pour la région de Québec
composez le 521-5229.

REER
à taux
PROGRESSIF
**PLACEMENTS
QUÉBEC**

1 800 463-5229

DÉONTOLOGIE

Agent blâmé pour avoir omis de porter assistance à un plaignant

ROLLANDE PARENT
Presse canadienne

MONTRÉAL — L'agent Yvan Vinet de la Communauté urbaine de Montréal a fait comme si de rien n'était. Il a omis de prendre la plainte d'un citoyen, est demeuré impassible quand celui-ci s'est retrouvé en mauvaise posture et a finalement quitté les lieux alors que la situation était périlleuse.

Le citoyen en question n'habitait plus son logement depuis quelques semaines et ne s'y rendait que pour y prendre son courrier en raison des pressions exercées sur lui par le propriétaire, désireux de vendre son immeuble à un groupe de motards.

Aussi, un soir de mai, quand le citoyen remarque la présence d'une auto-patrouille dans le secteur, il se dit que c'est le moment idéal pour passer à son logement. Un voisin l'avise alors que le propriétaire de l'immeuble vient de forcer la porte de son logement et qu'il y est en compagnie de deux personnes, dont un motard.

Le citoyen fait alors signe au policier de l'auto-patrouille de s'approcher. Il lui explique ce qui se passe et demande à l'agent Yvan Vinet d'intervenir.

Au même moment, une des personnes qui était entrée dans le logement avise le citoyen que la porte a été forcée. Furieux de voir son locataire, le propriétaire de l'immeuble se met à courir en sa direction. Il vocifère et profère des menaces. Apeuré, le citoyen court autour de l'auto-patrouille. L'agent Vinet demeure impassible.

Finalement, le propriétaire abandonne sa poursuite. L'agent Vinet avise alors le citoyen qu'il doit quitter les lieux et qu'une autre auto-patrouille s'en vient.

Le propriétaire revient et assène des coups au citoyen. Un appel est fait au 9-1-1. Des véhicules de patrouille arrivent. Un policier constate qu'il y a effectivement eu une entrée par effraction dans le logement du citoyen.

Il importe de noter que l'agent Vinet n'a jamais donné sa version des faits. Il ne s'est pas présenté devant le comité de déontologie policière.

Dans sa décision, le président du comité de déontologie, M^r Gilles Mignault, constate que « malgré la demande du citoyen, le constat visuel que l'agent Vinet fait de la sortie des individus du logement et des aveux de l'un d'eux, il ne réagit pas, il n'intervient pas et ne donne pas suite à la plainte du citoyen.

« L'obligation de prendre la plainte était d'autant plus réelle que le policier venait de voir ces trois individus sortir du logement et entendre l'un d'eux confirmer le fait qu'il s'était introduit sans droit à l'intérieur du logement », écrit M^r Mignault.

Il signale ensuite que l'agent Vinet « a refusé d'intervenir alors que le citoyen était victime de voies de fait ». Le commissaire reproche en outre à l'agent Vinet d'avoir quitté les lieux où le citoyen avait été victime de voies de fait, le laissant ainsi en présence de son agresseur.

« La situation n'est pas maîtrisée et aucune raison valable n'a été déposée en preuve pour justifier ce geste », signale M^r Mignault.

La sanction imposée au policier Vinet sera arrêtée au cours des prochaines semaines.

ANCIENS COMBATTANTS

Ottawa reconnaît le stress post-traumatique

Pour la première fois, le gouvernement fédéral reconnaît l'état de stress post-traumatique chez les anciens combattants. La mesure permettra d'élargir l'accès aux programmes de compensation à 4000 ex-Casques bleus et anciens combattants de la guerre du Golfe. Une nouvelle section, les troubles de stress et d'anxiété, est ajoutée à la liste des motifs d'invalidité donnant droit à une indemnisation du ministère des Anciens combattants. Ces modifications ne devaient initialement être annoncées qu'aujourd'hui, mais l'ont été avec une journée d'avance après que la Presse canadienne eut obtenu des documents au sujet du plan. C'est la première révision d'envergure de la liste depuis son élaboration en 1919. Non seulement les nouvelles dispositions accordent-elles une compensation financière aux anciens combattants, mais elles prévoient aussi des prestations du côté des soins et des services de santé. Un haut fonctionnaire au ministère a indiqué que les critères d'admissibilité au programme de compensation étaient « très souples » (PC)

RÉGIME SYNDICAL DES POLICIERS

Mouvement Action Justice réclame un virage de la part de Québec

MONTRÉAL (PC) — Dans son mémoire sur le projet de loi 86 sur la police, l'organisme Mouvement Action Justice, qui suit de près les corps policiers, déplore l'absence totale de toute référence au régime syndical des policiers. Le MAJ considère que tout changement en profondeur des corps policiers doit passer par l'examen, voire la modification du régime syndical existant.

Le MAJ cite d'ailleurs le juge Albert Malouf, qui, dans son rapport de mars 1992 sur l'administration de la police de la CUM, écrivait : « Les questions syndicales sont incontournables si l'on veut changer les choses.

« Il faut répéter avec insistance pour le bénéfice des citoyens de la CUM que tout débat sur un aspect ou l'autre de la police qui se poursuivrait en excluant la question syndicale est voué d'avance à n'avoir que peu de retombées concrètes et à ne faire que très peu de différence dans la qualité de leur vie. Il est donc urgent de tenir un débat public éclairé sur la structure de syndicalisation du SPCUM. »

Mouvement Action Justice estime que cette remarque s'applique à tous les corps policiers du Québec et invite par conséquent le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, à regarder la question bien en face.

Le ministre a déjà expliqué le silence observé quant au régime syndical des policiers dans son projet de loi par le fait qu'il y a actuellement des négociations entre la SQ et le gouvernement.

Le groupe de pression appuie les efforts que le gouvernement se dit prêt à consentir au chapitre de la formation po-

licière sans y voir toutefois une panacée à la déviance policière.

« Notre expérience sur le terrain nous démontre que le tempérament, la personnalité et les valeurs du policier sont plus déterminants que sa formation en ce qui concerne la qualité de ses rapports avec les citoyens. Nous croyons que la première cause de déviance policière est le sentiment d'impunité présent chez trop de policiers. La déviance provient ensuite du fait que les policiers sont rarement punis pour leurs actes de déviance », écrivent les auteurs du mémoire.

MORT D'HOMME

Sur la question des enquêtes dans les cas de mort d'homme à la suite d'une intervention policière ou de tout incident pouvant être assimilé à un crime majeur impliquant des policiers, le MAJ tient à ce que les enquêtes soient supervisées dès le début par un procureur ad hoc choisi à partir d'un groupe de personnes ayant des compétences en enquête et poursuite judiciaire, indépendante du pouvoir policier et d'une probité assurée. Il est suggéré que les dossiers complétés d'enquête soient transmis au procureur chef d'un autre district judiciaire que celui du corps policier en cause.

Tout comme le ministre, le MAJ reconnaît le bien-fondé d'une école spécialisée pour les policiers. Il considère toutefois qu'il est bien important que « les futurs policiers passent le plus de temps de formation possible dans des milieux ouverts, tels les cégeps et les universités ».

PIRATAGE SUR INTERNET

Suspect identifié

Un fournisseur de services Internet a confirmé, hier, avoir révélé à la GRC le nom d'un ancien abonné soupçonné d'avoir participé, la semaine dernière, à du vandalisme contre des sites commerciaux. La police fédérale était allée mardi soir chez Internet Direct, de Toronto, avec un mandat de perquisition pour enquêter sur un individu utilisant le sobriquet « mafiaboy », qui avait déjà été un de ses clients. Or, ce surnom serait celui d'un des auteurs d'attaques de saturation qui ont paralysé les sites Yahoo.com, eBay.com, Amazon.com et cnn.com, entre autres. Colin Campbell, un patron d'Internet Direct, ne savait pas hier si cet ancien abonné est bel et bien le pirate recherché aux États-Unis par le FBI. « Ce n'est plus de notre ressort maintenant, mais de celui des enquêteurs, a déclaré M. Campbell depuis Toronto. Nous avons le nom et l'adresse de cet individu, qui ont servi à établir la fiche d'identité de ce « mafiaboy ». De son côté, le porte-parole de la GRC n'a pas confirmé et n'a pas nié non plus ce que les policiers connaissent maintenant de « mafiaboy », pour ne pas nuire à la cause éventuelle en cour et aussi parce que le FBI dirige l'enquête, avec l'appui de la police canadienne. (PC)

SEARS

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 20 FÉVRIER 2000

Jusqu'à dimanche!

Nos modèles Kenmore^{MD} les plus vendus

Rabais 260\$ sur l'ensemble

ENSEMBLE KENMORE DE 'SUPER CAPACITÉ'

Laveuse. Moteur 2 vitesses à 3 réglages, agitateur Dual-Action^{MD}. N° 47662. Rég. Sears 729,99. **599,99**
Sècheuse. Avec Wrinkle Guard^{MD} et porte inversible. N° 88662. Rég. Sears 529,99. **399,99**



Rabais 200\$

CUISINIÈRE À DESSUS LISSE

Programmeur électronique et 2 prises pour petits appareils. N° 65293. Rég. Sears 999,99. **799,99**

Supplément pour four autonettoyant

Rabais 300\$

RÉFRIGÉRATEUR DE 19,9 P³

Avec 4 demi-tablettes en verre et 2 hydrateurs. N° 60092. Rég. Sears 1199,99. **899,99**

En blanc, noir et amande

Rabais 140\$

LAVE-VAISSELLE KENMORE

Système de lavage à alimentation directe et insonorisation Quiet Guard. N° 17772. Rég. Sears 739,99. **599,99**

Aussi en noir



Et, avec la carte Sears,

pas de paiement avant un an pour tous les gros appareils ménagers

Pas de paiement jusqu'en février 2001, sur approbation de votre crédit, avec la carte Sears. Achat minimum 200\$. Tous les frais et taxes applicables sont payables au moment de l'achat. À l'exclusion des articles de nos Centres et magasins de liquidation et des achats par catalogue. Offre en vigueur jusqu'au dimanche 27 février 2000. Renseignez-vous.

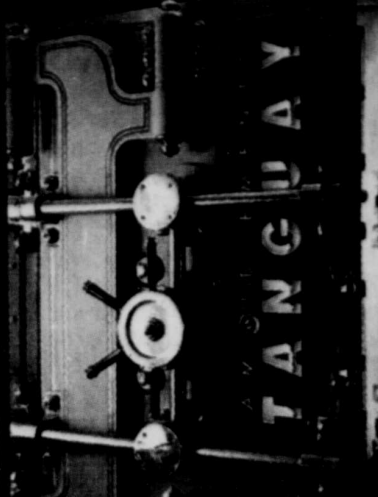
NP0230200

SEARS

Copyright 2000. Sears Canada Inc.

Découvrez tous les côtés de Sears^{MD}

COFFRE-FORT TANGUAY



vous recevrez*

500\$

en certificats-cadeaux!

Profitez de cette offre exceptionnelle en récoltant 4 certificats de 50\$, échangeables dans l'un de nos départements et de 2 certificats de 150\$ applicable à l'achat d'un matelas Elran ou d'un mobilier 4 sièges Elran ou Relaxon.

500

Téléviseurs 27 po

LIVE à gagner***

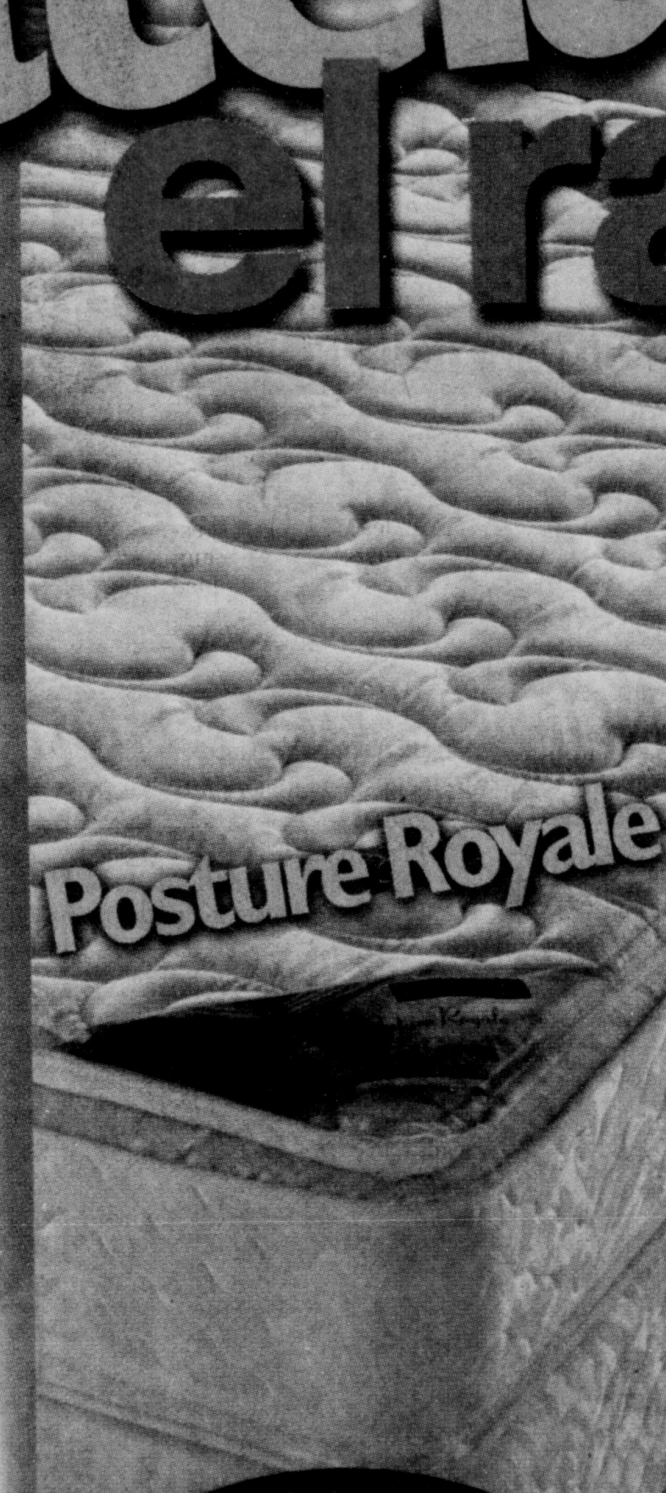


Offre de lancement

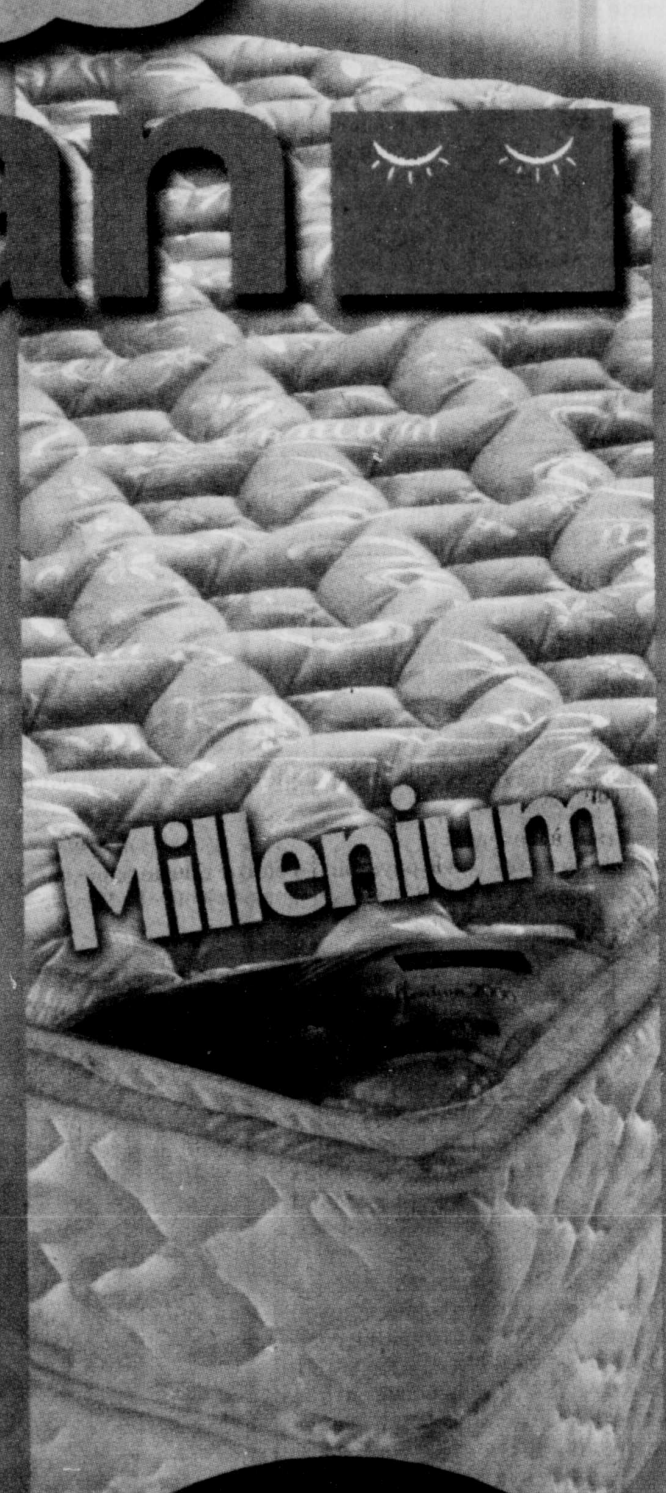
matelas elran



Ortho-Relax



Posture Royale



Millenium

Courant : 369⁹⁹\$
RABAIS Coffre-fort : 150\$
219⁹⁹\$
 39 po

- 608 ressorts
- GARANTIE 10 ANS 100%

Courant : 499⁹⁹\$
RABAIS Coffre-fort : 150\$
349⁹⁹\$
 39 po

- 608 ressorts
- GARANTIE 10 ANS 100%
- Avec dessus coussiné

Courant : 799⁹⁹\$
RABAIS Coffre-fort : 150\$
649⁹⁹\$
 39 po

- 805 ressorts
- GARANTIE 15 ANS 100%
- Haut profilé avec support intégré

	Courant	RABAIS Coffre-fort	SPÉCIAL
54 po	469,99	150\$	319,99
60 po	549,99		399,99
78 po	799,99		649,99

	Courant	RABAIS Coffre-fort	SPÉCIAL
54 po	619,99	150\$	469,99
60 po	699,99		549,99
78 po	1099,99		949,99

	Courant	RABAIS Coffre-fort	SPÉCIAL
54 po	999,99	150\$	849,99
60 po	1149,99		999,99
78 po	1549,99		1399,99

COMMENCEZ À PAYER EN AOÛT 2000**

A MEUBLEMENTS TANGUAY



OUVERT LE DIMANCHE

* Dépliant Coffre-fort distribué d'ici le 5 mars dans votre journal ou votre Publi-sac.
 ** Sous réserve de l'approbation du service du crédit, ne payez que les taxes de vente. Cartes de crédit acceptées. Rabais coffre-fort inclus dans les prix.
 *** Validez votre combinaison d'ici le 26 mars. Règlements en magasin.

LÉVIS
 5720, boul. Étienne-Dallaire
 (angle Kennedy)
 1 800 563-4511 (418) 833-4511

BEAUPORT
 535, boul. Sainte-Anne
 1 800 563-6282 (418) 667-6282

LES SAULES
 4875, boul. l'Ornière
 1 800 563-4411 (418) 871-4411

TROIS-RIVIÈRES
 2200, boul. des Récollets
 1 800 465-2200 (819) 373-1111

POINTE-AU-PÈRE
 822, boul. Sainte-Anne
 Route 132, Comité de Rimouski
 1 800 463-4411 (418) 725-4411

CHICOUTIMI
 1990, boul. Talbot
 1 800 363-4711 (418) 698-4411

RIVIÈRE-DU-LOUP
 245, Hôtel-de-Ville
 1 800 510-4711 (418) 867-4711

SAINT-GEORGES DE BEAUCE
 8955, boul. Lacroix
 1 877 295-4411 (418) 226-4411